



ORDRE DU JOUR  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 7 MAI 2024 – 19 h

---

AGENDA  
ORDINARY SITTING OF COUNCIL  
MAY 7, 2024 – 7:00 P.M.

**OUVERTURE / OPENING**

*Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.*

*La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité. Il est primordial que les élus puissent exercer leurs fonctions en toute quiétude.*

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD APRIL 2, 2024**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
  - a) Liste des comptes payés du 22 mars 2024 au 12 avril 2024 au montant de 1 101 182,96 \$ / List of accounts paid from March 22, 2024 to April 12, 2024, in the amount of \$1,101,182.96\$
  - b) Amendements budgétaires mensuels – Mars 2024 / March 2024 monthly budget amendments
  - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 13 mars 2024, et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the March 13, 2024 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
  - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre conjointe du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et du comité consultatif sur la mobilité active et durable du 22 mars 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the March 22, 2024 minutes of the joint Public Works and Infrastructures Advisory Committee and Active and Sustainable Mobility Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213
  - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 29 février 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the February 29, 2024, minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
  - f) Dépôt du calendrier des rencontres de mars et avril 2024 / Tabling of the March and April 2024 meeting schedule

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**

**6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1301-24 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 377 500,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1301-24 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$377,500.00 to finance the 2024 investment expenditures
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1307-24 et avis de motion – Règlement concernant la régie interne du conseil / Presentation and tabling of the draft by-law number 1307-24 and notice of motion – By-law concerning Council's internal governance

**6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

- a) Octroi du contrat pour la mise en place d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 / Awarding of the contract for the installation of an emergency generator at Town Hall and Fire Hall number 1
- b) Octroi du contrat pour l'achat d'un tracteur à pelouse Kubota avec équipements / Awarding of the contract for the purchase of a Kubota lawn tractor with equipment
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec nacelle / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a boom
- d) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour la mise à jour des plans directeurs des eaux usées et de l'eau potable du secteur centre-village à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contrat for the update of the wastewater and potable water master plan for centre-village sector from the growth contribution of the sector

**6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

- a) Paiement des dépenses pour la réparation de la conduite d'alimentation d'eau brute pour l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for repair work of raw water pipes for the water filtration plant for the centre-village sector
- b) Autorisation de travaux supplémentaires pour le remplacement et les modifications aux équipements de ventilation et de plomberie de la station d'épuration du secteur centre-village / Authorization for additional work for the replacement and modifications to the ventilation and plumbing equipment of the wastewater treatment plan for the centre-village sector

**6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

**6.5) MANDATS / MANDATES**

- a) Mandat à la firme RPGL Avocats – Procédures judiciaires – Lot 5 575 801 au cadastre du Québec, numéro de matricule 6338-15-9644-0-000-0000 / Mandate to the firm RPGL Lawyers – Legal proceedings – Lot 5 575 801 of the Québec cadastre, roll number 6338-15-9644-0-000-0000

**6.6) DIVERS / VARIOUS**

- a) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / International day against homophobia and transphobia
- b) Adoption de la politique sur la gestion budgétaire / Adoption of the budget management policy
- c) Félicitations au Club de Golf et de Tennis Larrimac à l'occasion de son 100<sup>e</sup> anniversaire / Congratulations to the Larrimac Golf & Tennis Club on its 100<sup>th</sup> anniversary

**6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

- a) Embauche de Madame Joannie Campeau au poste d'assistant(e) à la direction générale et à la mairie / Hiring of Mrs. Joannie Campeau as Assistant to the Director General and the Mayor

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

**7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**

- a) Dérogation mineure – Enseigne détachée sur un terrain adjacent – 244, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Detached sign on an adjacent lot – 244 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- b) Dérogation mineure – Marge arrière pour la construction d'un bâtiment accessoire attenant – 26, chemin Sherrin – District électoral 4 / Minor exemption – Rear setback for the construction of an attached accessory building – 26 chemin Sherrin – Electoral district 4

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes attachées – 1720, Route 105 – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Attached signs – 1720 Route 105 – Electoral district 5
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ajout de terrasses dans l'aménagement du terrain – 1711, Route 105 – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Add terraces in landscaped area – 1711 Route 105 – Electoral district 5
- c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Implantation – Partie sud du projet Quartier Meredith – Chemins du Relais, d'Old Chelsea et Cecil – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Implantation – Southern part of the Quartier Meredith development – Chemins du Relais, d'Old Chelsea and Cecil – Electoral district 2

**7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**

- a) Second projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Usage « R1-4 autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » – Lot 4 790 319 au cadastre du Québec – 12, chemin Campbell – District électoral 5 / Second draft resolution – Specific project of construction, modification or occupation of a building – Usage « R1-4 other sports and outdoor activities requiring large open spaces and basic facilities » – Lot 4 790 319 of the Québec cadastre – 12 chemin Campbell – Electoral district 5

**7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

- a) Adoption règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale / Adoption of by-law number 1304-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Clarification regarding principal residence establishments
- b) Adoption du règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 / Adoption of by-law number 1295-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Delete zone REC-6, replace it with zone CON-9, and enlarge it to from part of zones RUC-C-8 and RUR-C-6

- c) Adoption du règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que: musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 / Adoption of by-law number 1296-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Adding the sub-use class "C1-9 private schools and training centers such as: music, dance, martial arts (and other sports and physical activities not requiring fitness equipment), personal growth, yoga, crafts, driving school" to zone MIX-FP-9
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1305-24 et avis de motion - Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications pour assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière (TIAM) / Presentation and tabling of the draft by-law number 1305-24 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the Master Plan number 1214-22 – Amendments to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan with respect to territories incompatible with mining activity (TIAM)
- e) Adoption du projet de règlement numéro 1305-24 - Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications pour assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière (TIAM) / Adoption of the draft by-law number 1305-24 - By-law amending certain provisions of the Master Plan number 1214-22 – Amendments to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan with respect to territories incompatible with mining activity (TIAM)
- f) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1306-24 et avis de motion - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications pour assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière (TIAM) / Presentation and tabling of the draft by-law number 1306-24 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Amendments to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan with respect to territories incompatible with mining activity (TIAM)
- g) Adoption du projet de règlement numéro 1306-24 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications pour assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l’activité minière (TIAM) / Adoption of the draft by-law number 1306-24 - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Amendments to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan with respect to territories incompatible with mining activity (TIAM)

7.6) **DIVERS / VARIOUS**

8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**

9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

- a) Autorisation de travaux de marquage supplémentaires pour 2024 / Authorization for additional road markings for 2024

10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du  
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le procès-  
verbal de la session ordinaire du 2 avril 2024 soit et est par la présente adopté.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 2 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Christine Séguin, Greffière adjointe, M. Robert Binette, Directeur du Service des finances et Mme Stéphanie Desforges, Agente aux communications.

**ÉTAIT ABSENT** le conseiller Enrico Valente.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 60 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **110-24**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

#### **Ajouter :**

- 6.5 c) Mandat à la firme RPGL Avocats, s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité dans le dossier portant le numéro 550-22-021925-241 (Signalisation Prosign Québec Inc.)
- 8 c) Projets 2024 présentés au Fonds Vert

#### **Retirer :**

- 7.2 b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **111-24**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2024 soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 7 FÉVRIER AU 21 MARS 2024 AU MONTANT DE 1 914 618,00 \$**

**DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – FÉVRIER 2024**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 FÉVRIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 16 FÉVRIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 9 FÉVRIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA DU 22 FÉVRIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.208**

### **112-24**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **112-24 (suite)**

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 12 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1300-24 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24 ET AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 335 600,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1301-24 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 335 600,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2024.

---

Cybèle Wilson

### **113-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC BENNE EN ALUMINIUM ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement a été approuvé et un montant net de 125 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **113-24 (suite)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de la camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 4 mars 2024 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée	149 461,75 \$	136 478,50 \$
Carle Ford inc.	159 468,03 \$	145 615,56 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée au montant de 149 461,75 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement représente un montant net de 136 478,50 \$, soit un dépassement budgétaire de 11 478,50 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement au montant de 149 461,75 \$, incluant les taxes, à la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Rita Jain quitte son siège à 21 h 37 et le reprend à 21 h 38.

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**114-24**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC  
ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement a été approuvé et un montant net de 531 600,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 25 mars 2024:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Aebi Schmidt Canada inc.	569 307,27 \$	519 853,42\$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. au montant de 569 307,26 \$, incluant les taxes, pour l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement représente un montant net de 519 853,42 \$;

ATTENDU QUE l'achat du camion 10 roues sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. a soumis les prix suivants:

<b>ITEMS</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Système de graissage automatique	11 497,50 \$	10 498,75 \$
Garantie prolongée	9 772,88 \$	8 923,94 \$
Galvanisation à chaud - Épandeur	8 968,05 \$	8 189,03 \$
Caméra de recul	4 024,13 \$	3 674,56 \$
Lame arrière réversible	17 053,74 \$	15 572,33 \$

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **114-24 (suite)**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat des équipements additionnels pour un montant de 51 316,30 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 46 858,61 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24, soit un dépassement budgétaire de 35 112,03 \$;

ATTENDU QUE des économies ont été réalisées lors de l'achat de certains véhicules et/ou équipements compris dans le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement au montant de 569 307,27 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat des équipements additionnels au montant de 51 316,30 \$, incluant les taxes, à la compagnie Aebi Schmidt Canada inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **115-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2024**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 27 mars 2024:

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **115-24 (suite)**

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	33 940,62 \$	30 992,31 \$
14467825 Canada inc.	34 126,88 \$	31 162,39 \$
Scellements JF inc.	48 427,47 \$	44 220,74 \$
1320247 Canada inc. (Pavage Inter Cité)	272 145,83 \$	248 505,41 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 33 940,62 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2024, représente un montant net de 30 992,31 \$, soit un dépassement budgétaire de 992,31 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures incluant le dépassement budgétaire sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2024 au montant de 33 940,62 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **116-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE LIGNAGE DE CHEMINS POUR 2024**

ATTENDU QUE le contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins est échu;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **116-24 (suite)**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, des travaux de marquage et de lignage de chemins ont été approuvés pour un montant net de 107 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de marquage et de lignage;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 27 mars 2024:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	120 411,31 \$	109 951,57 \$
LIGNES-FIT inc.	178 211,92 \$	162 731,23 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 120 411,31 \$, incluant les taxes, pour les travaux de marquage et de lignage 2024, représente un montant net de 109 951,57 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 951,57 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de marquage et de lignage de chemins incluant le dépassement budgétaire sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de marquage et de lignage de chemins 2024 au montant de 120 411,31 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures) pour 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **117-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE À BENNE BASCULANTE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une remorque à benne basculante a été approuvé et un montant net de 116 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de la remorque à benne basculante;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 25 mars 2024 :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Pierquip inc.	87 036,08 \$	79 475,54 \$
Remorque Labelle inc.	91 157,93 \$	83 239,34 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Pierquip inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Pierquip inc. au montant de 87 036,08 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la remorque à benne basculante représente un montant net de 79 475,54 \$, soit une économie budgétaire de 36 524,46 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la remorque à benne basculante sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une remorque à benne basculante au montant de 87 036,08 \$, incluant les taxes, à la compagnie Pierquip inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **118-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE SUPPORTS À VÉLOS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de deux (2) supports à vélos a été approuvé et un montant net de 10 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Inoxtal inc. pour l'achat de supports à vélos;

ATTENDU QUE la Inoxtal inc. a soumis un prix de 11 853,92 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Inoxtal inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Inoxtal inc. au montant de 11 853,92 \$, incluant les taxes, pour l'achat de deux (2) supports à vélo représente un montant net de 10 824,21 \$, soit un dépassement budgétaire de 824,81 \$;

ATTENDU QUE l'achat de supports à vélos incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de deux (2) supports à vélos pour un montant de 11 853,92 \$, incluant les taxes, à la compagnie Inoxtal inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 10 824,21 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-729 (Biens durables autres - Transport).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**119-24**

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE  
DÉSHUMIDIFICATION AU CENTRE MEREDITH**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith a été approuvé et un montant net de 65 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) firmes d'ingénierie pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 mars 2024:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.)	59 442,08 \$	54 278,58 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.) au montant de 59 442,08 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith représente un montant net de 54 278,58 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1301-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith au montant de 59 442,08 \$, incluant les taxes, à la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.), conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1301-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs), règlement d'emprunt numéro 1301-24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **120-24**

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS DU SECTEUR HOLLOW GLEN POUR DEUX (2) SAISONS HIVERNALES ADDITIONNELLES**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 236-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 9206-9467 Québec inc. (Septik Allen) pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen au montant de 329 986,58 \$, incluant les taxes, pour trois (3) saisons hivernales, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE la compagnie 9206-9467 Québec inc. (Septik Allen) et la Municipalité désirent renouveler le contrat pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026, selon les conditions établies au cahier des charges daté 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'indexation des contrats 2024-2025 et 2025-2026 sera calculée selon la moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Canada (indice à l'ensemble (non désaisonnalisé) pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada) comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août précédant chacune des périodes de renouvellement;

ATTENDU QUE les contrats 2024-2025 et 2025-2026 seront payés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026, selon les conditions établies au cahier des charges daté du 7 juin 2021.

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-443 (Enlèvement de la neige) pour 2024 et budgétés annuellement pour 2025 et 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **121-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR UNE ANALYSE DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE l'usine de filtration d'eau du secteur centre-village comprend deux (2) bancs de membranes permettant la production d'eau potable;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **121-24 (suite)**

ATTENDU QUE la durée de vie des membranes est grandement affaiblie dû à l'accumulation excessive de débris sur la surface des membranes;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 94-13, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour la fourniture des équipements de traitement de l'eau potable pour l'usine de filtration d'eau;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable désire mandater la compagnie Les Équipements Lapierre inc. afin de constater l'état et le fonctionnement des membranes en plus d'une analyse complète sur l'état actuel de la chaîne de traitement et de ses consignes d'opérations;

ATTENDU QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. a soumis un prix au montant de 8 623,13 \$, incluant les taxes, afin d'effectuer un rapport sur l'état actuel de la chaîne de traitement ainsi que du respect des consignes d'opérations, ce qui représente un montant net de 7 874,06 \$;

ATTENDU QUE le rapport sur l'état et le fonctionnement de la chaîne de traitement de l'usine de filtration sera payé à même l'excédent non affecté et le montant sera remboursé par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'élaboration d'un rapport sur l'état et le fonctionnement de la chaîne de traitement de l'usine de filtration en eau potable au montant de 8 623,13 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. et autorise le paiement à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 874,06 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté) et ce montant sera remboursé par le secteur desservi.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-444 (Services techniques).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **122-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE AU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'imprimante au garage municipal ne fonctionne plus;

## SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024

### 122-24 (suite)

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour un contrat de location et d'entretien d'une période de quatre (4) ans pour une imprimante;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>Coût location annuel 2024-2025 (taxes incluses)</b>	<b>Coût entretien annuel 2024-2025 (taxes incluses)</b>	<b>TOTAL ANNUEL 2024-2025 (taxes incluses)</b>
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	745,04 \$	465,65 \$	1 210,69 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2024-2025;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandé par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de quatre (4) ans pour le garage municipal, au montant annuel 2024-2025 de 1 210,69 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement pour la durée du contrat :

- 02-320-00-517 et 02-330-00-517 (contrat de location)
- 02-320-00-527 et 02-330-00-527 (contrat d'entretien)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 123-24

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie a été approuvé et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **123-24 (suite)**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Boivin & Gauvin inc. pour l'achat d'équipements de désincarcération;

ATTENDU QUE la compagnie Boivin & Gauvin inc. a soumis un prix de 59 781,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Boivin & Gauvin inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Boivin & Gauvin inc. au montant de 59 781,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'équipements de désincarcération représente un montant net de 54 588,25 \$, soit un dépassement budgétaire de 14 588,25 \$;

ATTENDU QUE l'achat des équipements de désincarcération incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'équipements de désincarcération pour un montant de 59 781,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie Boivin & Gauvin inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **124-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE TABLETTE VÉHICULAIRE POUR UN CAMION D'INCENDIE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une tablette véhiculaire pour un camion d'incendie a été approuvé et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie 911 PRO inc. pour l'achat d'une tablette véhiculaire;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **124-24 (suite)**

ATTENDU QUE la compagnie 911 PRO inc. a soumis un prix de 13 791,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 911 PRO inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 911 PRO inc. au montant de 13 791,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une tablette véhiculaire représente un montant net de 12 593,25 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la tablette véhiculaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une tablette véhiculaire pour un camion d'incendie au montant de 13 791,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie 911 PRO inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 12 593,25 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-726 (Ameublement, équipements bureaux, informatiques et communication – Sécurité publique).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **125-24**

#### **OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE CASIERS MURAUX MÉTALLIQUES POUR LES HABITS DE COMBAT DES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de casiers muraux métalliques pour les habits de combat des pompiers a été approuvé et un montant net de 6 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Boivin & Gauvin inc. pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques;

ATTENDU QUE la compagnie Boivin & Gauvin inc. a soumis un prix de 5 673,23 \$, incluant les taxes;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **125-24 (suite)**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Boivin & Gauvin inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Boivin & Gauvin inc. au montant de 5 673,23 \$, incluant les taxes, pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques représente un montant net de 5 180,42 \$;

ATTENDU QUE l'achat des casiers muraux métalliques sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques pour les habits de combat des pompiers au montant de 5 673,23 \$, incluant les taxes, à la compagnie Boivin & Gauvin inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 5 180,42 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **126-24**

#### **AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE CHLORURE LIQUIDE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR 2024**

ATTENDU QUE la résolution numéro 323-23 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer pour l'année 2024, assorties de deux (2) années optionnelles renouvelables, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure liquide utilisé comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2023, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait une quantité maximale de 190 000 litres de chlorure liquide pour 2024;

ATTENDU QUE le 15 mars 2024, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de chlorure liquide à Multi Routes inc. pour la région de l'Outaouais au coût de 0,4502 \$/litre, incluant les taxes;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **126-24 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement de chlorure liquide pour 2024 au prix unitaire de 0,4502 \$/litre pour un montant maximum net de 70 000,00 \$ à Multi Routes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tout achat excédant le montant net budgété de 70 000,00 \$ devra être approuvé préalablement par le conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-635 (Produits chimiques).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **127-24**

#### **AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DES TARIFS DE CAMIONNAGE EN VRAC ET DE LA MACHINERIE POUR LE CONTRAT DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 280-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Construction FGK inc. au montant de 11 628 397,65 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection sur le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE la complétion des travaux était prévue en 2022, mais ceux-ci n'ont pu être réalisés, dû au délai de réception du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et du ministère des Pêches et des Océans du Canada;

ATTENDU QUE le marché a connu une hausse de l'inflation entre 2022 et 2023;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 279-23, le conseil a approuvé l'indexation du contrat de 4,8 %;

ATTENDU QUE les tarifs de camionnage en vrac et de la machinerie ont connu une hausse bien au-delà de 4,8 %;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ne peut être tenu responsable et ne pouvait prévoir une telle augmentation des tarifs de camionnage en vrac et de la machinerie lors du dépôt de sa soumission en 2021;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a déposé une demande d'ajustement des tarifs pour le camionnage en vrac et la machinerie;

ATTENDU QUE suite à plusieurs discussions entre la Municipalité et la compagnie Construction FGK inc., une entente a été négociée pour établir le montant de l'ajustement jugé acceptable par les deux parties;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **127-24 (suite)**

ATTENDU QUE les montants suivants ont été négociés pour l'ajustements des tarifs :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>				
ODC-10	Ajustement des tarifs de camionnage en vrac	153 682,04 \$	Global	153 682,04 \$
ODC-11	Ajustement des tarifs de la machinerie	161 059,97 \$	Global	161 059,97 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>				314 742,01 \$
<b>TPS (5 %)</b>				15 737,10 \$
<b>TVQ (9,975 %)</b>				31 395,52 \$
<b>TOTAL</b>				361 874,63 \$

ATTEUNDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande les ajustements des tarifs pour le camionnage en vrac et la machinerie (ODC-10 et ODC-11) pour un montant total de 361 874,63 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires découlant de l'ajustement des tarifs du camionnage en vrac et de la machinerie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise le paiement des ajustements des tarifs du camionnage en vrac et de la machinerie pour un montant de 361 874,63, incluant les taxes, à la compagnie Construction FGK inc..

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Cybèle Wilson quitte son siège à 21 h 55.

### **128-24**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **128-24 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de la mise à niveau de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées, et qu'à ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 relativement au projet de la mise à niveau de la station d'épuration.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **129-24**

#### **MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS - PROCÉDURES JUDICIAIRES – LOT 3 031 847 AU CADASTRE DU QUÉBEC, NUMÉRO DE MATRICULE 5251-43-6503-0-000-0000**

ATTENDU QUE suite à une visite sur les lieux en 2020, un inspecteur du Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire entrepose beaucoup de véhicules routiers hors d'état de fonctionner, a installé plusieurs abris tempo et sous ces abris il y a des voitures, pièces de voitures de toute sorte sur le lot 3 031 847, portant le numéro de matricule 5251-43-6503-0-000-0000, ce qui contrevient au règlement 1221-22 Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la municipalité a tenté d'inciter le propriétaire à régulariser sa propriété par avis de courtoisie, et cela, depuis novembre 2020;

ATTENDU QU'UNE seconde visite sur la propriété a été effectuée par un inspecteur municipal en mai 2023 pour prendre des photographies à jour de la situation et que l'inspecteur a constaté aucune amélioration;

ATTENDU QU'UNE lettre par courrier recommandé a été envoyée au propriétaire le 5 juin 2023 exigeant le nettoyage de sa propriété dans un délai de 30 jours;

ATTENDU QU'UN inspecteur est retourné 30 jours plus tard et a constaté que rien n'avait changé;

ATTENDU QUE l'inaction du propriétaire depuis 4 ans semble indiquer qu'il refuse de coopérer avec la municipalité ou de se conformer à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'EN vertu du Code municipal du Québec et du règlement numéro 1221-22 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil mandate la firme RPGL Avocats, sis au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6 aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\* La conseillère Cybèle Wilson reprend son siège à 21 h 57.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **130-24**

#### **MANDAT À LA FIRME RGPL AVOCATS - PROCÉDURES D'ACQUISITION OU PROCÉDURES JUDICIAIRES D'EXPROPRIATION – LOT 2 635 528 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le lot 5 883 533 au cadastre du Québec en 2014 conformément à une contribution exigée lors d'une demande de permis ou de lotissement par un promoteur immobilier;

ATTENDU QUE le terrain susmentionné suscite un intérêt communautaire en tant que potentiel site d'aménagement d'un parc, mais sa situation enclavée entrave actuellement toute utilisation publique;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire est entré en contact avec le propriétaire de la parcelle située entre le chemin Link et la propriété municipale;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ainsi que l'organisme Sentier Chelsea trails ont tenté de négocier avec la propriétaire à quatre reprises depuis 2022 et ce, sans résultats;

ATTENDU QU'EN 2022 et 2023, malgré des démarches de négociation entre le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et le propriétaire du lot 2 635 528 au cadastre du Québec, aucun accord n'a été conclu pour l'obtention d'un accès à la propriété municipale;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a obtenu une soumission pour retenir les services d'un évaluateur agréé, par contre, étant donné que le propriétaire ne veut pas se départir de cette parcelle, l'évaluateur n'a pas été retenu, et ce sera la valeur au rôle d'évaluation de 100,00 \$ qui sera offerte au propriétaire;

ATTENDU QUE le lot 2 635 528 sera ensuite annexé au lot 2 735 471 au cadastre du Québec formant l'assiette du chemin Link afin de former un seul lot;

ATTENDU QUE le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour obtenir un accès à la propriété municipale et que tel que stipulé dans l'article 438 du Code municipal du Québec, chaque fois qu'une municipalité juge à propos de se servir des pouvoirs qui lui sont conférés dans le présent titre, pour chacun des objets y mentionnés, elle doit le faire par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil mandate la firme RPGL Avocats, sis au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6 aux fins d'entreprendre les procédures d'acquisition ou d'expropriation en vue d'obtenir le lot 2 635 528 au cadastre du Québec, permettant ainsi d'accéder à la propriété municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **131-24**

#### **MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS, S.E.N.C.R.L. POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER PORTANT LE NUMÉRO 550-22-021925-241 (SIGNALISATION PROSIGN QUÉBEC INC.)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande introductive d'instance le 15 mars 2024 de la compagnie Signalisation Prosign Québec inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité croit opportun de mandater la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. afin de prendre tous les recours pertinents pour protéger ses intérêts dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil mandate la firme RPGL avocats, S.E.N.C.R.L. sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, province de Québec, J8P 1K6, aux fins d'entreprendre toutes les procédures légales nécessaires afin de protéger les intérêts de la Municipalité dans la demande introductive d'instance portant le numéro 550-22-021925-241 de la compagnie Signalisation Prosign Québec inc. et ce, rétroactivement au 27 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **132-24**

#### **AUTORISATION DE PROCÉDER AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SUITE AU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2022**

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procède chaque année à la vente des propriétés pour non-paiement de taxes sur le territoire des sept municipalités qui la composent;

ATTENDU QUE lors du processus de 2022, la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur du lot 3 030 852 au cadastre du Québec, matricule numéro 5745-61-7941, comme en fait foi le certificat d'adjudication reçu à cet effet;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au transfert légal de ladite propriété;

ATTENDU QUE la direction générale recommande de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux afin de procéder au transfert du lot 3 030 852 au cadastre du Québec, matricule numéro 5745-61-7941, à la suite du processus de vente pour non-paiement de taxes.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **132-24 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **133-24**

#### **DÉROGATION MINEURE – ÉQUIPEMENT DANS LA MARGE ARRIÈRE – 238, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 238, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 238, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**134-24**

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS  
ET LES LIMITES LATÉRALES ET ARRIÈRE DU TERRAIN – 244, CHEMIN  
D’OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU’UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l’immeuble connu comme le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d’Old Chelsea, afin de permettre l’aménagement d’une terrasse et d’autres aménagements à 0 m d’une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu’à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l’article 145.7 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, lors d’une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU’UN avis public, conformément à l’article 145.6 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l’effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU’UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 244, chemin d’Old Chelsea, afin de permettre l’aménagement d’une terrasse et d’autres aménagements à 0 m d’une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu’à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain

CONTRE :

- Dominic Labrie

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**135-24**

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS  
ET LES LIMITES LATÉRALE ET ARRIÈRE DU TERRAIN – 8, CHEMIN  
SCOTT – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 6 459 008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Scott, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 459 008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 8, chemin Scott, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain

CONTRE :

- Dominic Labrie

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**136-24**

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS ET  
LES LIMITES LATÉRALES ET ARRIÈRES DU TERRAIN – 5, CHEMIN  
PADDEN – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 2 635 553 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 5, chemin Padden, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 553 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 5, chemin Padden, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain

CONTRE :

- Dominic Labrie

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**137-24**

**DÉROGATION MINEURE – NOMBRE D'ENSEIGNES ATTACHÉES AU  
BÂTIMENT – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, afin de permettre l'installation de deux enseignes sur le bâtiment, alors qu'une seule est autorisée selon les dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 13, chemin Cross Loop, afin de permettre l'installation de deux enseignes sur le bâtiment, alors qu'une seule est autorisée selon les dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22, puisque l'enseigne existante donnant sur l'aire de stationnement est suffisante pour identifier le commerce.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Dominic Labrie

CONTRE :

- Rita Jain

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **138-24**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE, DES ESPACES LIBRES ET CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES – 238 ET 244, CHEMIN D'OLD CHELSEA, 5, CHEMIN PADDEN ET 8, CHEMIN SCOTT – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'aménager une terrasse, des espaces libres et de construire deux bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux des bâtiments accessoires proposés s'harmonise aux constructions environnantes;

ATTENDU QUE l'aménagement de la terrasse, des espaces libres et la construction des deux bâtiments accessoires doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 13 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, aux 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott, afin d'aménager une terrasse, des espaces libres et de construire deux bâtiments accessoires, conditionnellement à l'accord des dérogations mineures pour les aménagements proposés, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20011;
- au plan de paysagement préparé par DMeloche Design, daté de février 2024 et soumis par courriel le 8 mars 2024;
- aux détails du mobilier urbain proposé soumis par courriel le 8 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **139-24**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – GARDERIE – 528, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a présenté à la Municipalité de Chelsea sur les lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, route 105, afin d'autoriser la modification des murs extérieurs du bâtiment pour l'aménagement d'une garderie;

ATTENDU QUE l'ajout de la porte surplombée d'une marquise sur le mur sud du bâtiment vient rompre la linéarité de la façade du bâtiment en y ajoutant du relief;

ATTENDU QUE les dimensions et le type des fenêtres ajoutées tiennent compte des ouvertures existantes sur le bâtiment et de l'usage qui sera effectué dans les pièces adjacentes;

ATTENDU QUE les modifications proposées au bâtiment doivent être conformes aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 13 mars 2024 et suggère au requérant de réduire la superficie de l'aire de jeu recouverte par un gazon synthétique et d'y insérer des îlots de verdure avec des arbres ayant une canopée importante;

ATTENDU QUE le conseil réitère la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable de réduire la superficie de l'aire de jeu recouverte par un gazon synthétique et d'y insérer des îlots de verdure avec des arbres ayant une canopée importante;

ATTENDU QUE le conseil rappelle que les aires de chargement et conteneurs de déchets doivent être situées à un endroit qui minimise les inconvénients potentiels pour les résidences situées à proximité et doivent être entourées d'un mur architectural ou d'une clôture opaque, en conformité aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 528, route 105, afin d'autoriser la modification des murs extérieurs du bâtiment pour l'aménagement d'une garderie, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20004;
- aux plans préparés par l'architecte Miloud Boukhira, dossier 6-1123-52BRT, datés du 12 décembre 2023, 5 feuillets.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil suggère qu'une analyse soit effectuée par le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures visant à améliorer la sécurité des usagers tant au niveau de l'accès que de la mobilité active.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **139-24 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **140-24**

#### **PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE « R1-4 AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET EXTÉRIEURES QUI NÉCESSITENT DE GRANDS ESPACES NON CONSTRUITS ET DES AMÉNAGEMENTS SOMMAIRES » – LOT 4 790 319 AU CADASTRE DU QUÉBEC– 12, CHEMIN DE CAMPBELL – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été déposée à la Municipalité de Chelsea afin d'autoriser l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » sur le lot 4 790 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin de Campbell, puisque que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne permet pas actuellement cet usage sur ce lot;

ATTENDU QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction doit être conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de la réunion du 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la propriété située au 12, chemin Campbell afin d'autoriser, malgré la grille des spécifications de la zone RUR-81 du règlement de zonage numéro 1215-22, l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires ».

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **140-24 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24 ET AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin préciser que l'adresse du requérant pour un établissement de résidence principale correspond à celle qu'il indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

---

Kimberly Chan

### **141-24**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la précision est ajoutée suite à la modification de la *Loi sur l'hébergement touristique* en novembre dernier;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **141-24 (suite)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 13 mars 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Projet de règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **142-24**

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR A MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **142-24 (suite)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Second projet de règlement 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUR-C-8 et RUR-C-6 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **143-24**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **143-24 (suite)**

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Second projet de règlement 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » a la zone MIX-FP-9 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **144-24**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **144-24 (suite)**

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **145-24**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **145-24 (suite)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le « Règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **146-24**

#### **DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE – 23, CHEMIN CECIL – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une demande d'un des représentants du « Marché Old Chelsea Market » visant la tenue d'un commerce temporaire de type marché public qui prendra place dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, sis au 23, chemin Cecil, afin d'offrir à la population des produits de haute qualité, cultivés ou préparés et faits à la main dans la région, directement auprès d'agriculteurs, producteurs et artisans locaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil accepte la demande pour la tenue d'un commerce temporaire de type marché public dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, tel que présenté par le représentant du « Marché Old Chelsea Market », du 6 juin au 17 octobre 2024, sur le lot 4 983 823 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, chemin Cecil et ce, selon les conditions convenues entre les parties.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **146-24 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée à certaines conditions, soit une preuve d'assurance annexée au dossier et que la clientèle du marché doit utiliser le deuxième stationnement du Centre Meredith en tout temps lors de la période visée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil suggère qu'une table du marché soit dédiée aux jeunes de Chelsea, à l'esprit entrepreneurial jeunesse.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **147-24**

#### **APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE EN ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) entend soumettre à la Commission de protection au territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective en zone agricole conformément aux dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourront être implantées en zone agricole;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales visent à restreindre l'étalement urbain et ainsi que la demande de la MRC ne concerne que les îlots déstructurés et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

ATTENDU QUE la demande de la MRC s'inscrit dans le cadre d'une démarche consensuelle ayant impliqué les acteurs du milieu municipal et agricole de la MRC et dont le résultat est le fruit d'une réflexion à laquelle se sont livrés les membres du comité consultatif agricole de la MRC et le conseil des maires;

ATTENDU QU'IL existe à Chelsea un seul îlot déstructuré occupé par sept résidences privées et trois lots vacants d'environ un acre chaque;

ATTENDU QUE le conseil appuie la demande de la MRC auprès de la CPTAQ, soit plus particulièrement les îlots déstructurés identifiés à l'annexe 1 de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil appuie la demande à portée collective en zone agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais auprès de la CPTAQ.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **147-24 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Kimberly Chan demande le vote :

POUR :

CONTRE :

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Dominic Labrie

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

### **148-24**

#### **REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – M. GUGLIELMO TITA**

ATTENDU QUE le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) a été mis en place en mars 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 926-15 constituant le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) a été établi en remplacement du CCRN par la résolution 10-22;

ATTENDU QUE M. Guglielmo Tita a siégé au sein du CCEDCC pendant 2 ans (résolution 134-22);

ATTENDU QUE M. Guglielmo Tita a présenté sa décision de se retirer du CCEDCC en date du 17 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du CCEDCC, anciennement connu comme le CCRN, ont été informés de la décision de M. Guglielmo Tita par courriel en date du 20 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu d'accepter la décision de M. Guglielmo Tita de quitter son poste au sein du CCEDCC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil adresse ses sincères remerciements à M. Guglielmo Tita pour son implication, son soutien et sa précieuse collaboration au sein de ce comité.

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **148-24 (suite)**

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **149-24**

#### **NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1228-21 constituant le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) et les modalités de régie interne;

ATTENDU QUE le CCEDCC apporte des recommandations au conseil municipal sur la conservation des écosystèmes, la mise en valeur des ressources naturelles, le développement durable, la réduction des gaz à effets de serre, la lutte contre les changements climatiques et tout autre sujet qui touche l'environnement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres afin de combler trois postes vacants;

ATTENDU QU'UN processus d'entrevue a eu lieu avec plusieurs candidats ayant soulevé leur intérêt de participer au CCEDCC en tant que membres;

ATTENDU QUE le comité de sélection estime que Mme Cassandra Jonhson, Mme Susan Young et Mme Helen Patterson répondent aux critères recherchés pour siéger à titre de membres sur le CCEDCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que Mme Cassandra Johnson, Mme Susan Young et Mme Helen Patterson soient nommées comme membres du CCEDCC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **150-24**

#### **PROJETS 2024 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **150-24 (suite)**

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2023 et que 7 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 12 février 2024;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des demandes et recommande les projets suivants en ordre de priorité, selon les points forts et faibles des propositions :

- 2024-03 : Étude du corridor écologique du ruisseau Meech
- 2024-05 : Étude approfondie de la dynamique des composés phosphorés – Lac Mountains
- 2024-04 : Entretien des sentiers et enquête sur la pollution lumineuse
- 2024-ENV-06 : Incitatif pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables
- 2024-02 : Regenerative communities
- 2024-01 : Largemouth Bass Removal and Monitoring
- 2024-LOI-07 : Un projet florissant pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de Chelsea

ATTENDU QUE par la résolution numéro 101-23, le conseil a approuvé en 2023 les projets 2023-04 (Increasing active transportation – Cascades Club) pour un montant de 5 100,00 \$ et 2023-05 (Feasibility study – Increasing capacity for forest and nature school programming) pour un montant de 5 000,00 \$, mais ceux-ci n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager ces montants totalisant 10 100,00 \$ de l'excédent affecté – Fonds vert municipal;

ATTENDU QUE le budget total disponible pour l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets 2024 est de 28 721,27 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert aux projets suivants :

- 2024-01 : Largemouth Bass Removal and Monitoring (montant réduit à 3 000,00 \$);
- 2024-03 : Étude écologique du ruisseau Meech (modifié);

## **SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

### **150-24 (suite)**

- 2024-04 : Volet « Enquête sur la pollution lumineuse » (981,00 \$);
- 2024-05 : Étude approfondie de la dynamique des composés phosphorés – lac Mountains;
- 2024-ENV-06 : Incitatif pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables;
- 2024-LOI-07 : Un projet florissant pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'annuler l'affectation de 2023 au montant de 10 100,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 22 784,38 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté) pour les projets 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **151-24**

#### **AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT SUR LE CHEMIN LADYFIELD, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE ST-GEORGE**

ATTENDU QUE plusieurs signalements de la part de citoyens concernant la sécurité à l'intersection des chemins de St-George et Ladyfield ont été reçus par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande l'ajout de deux arrêts sur le chemin Ladyfield, à l'intersection du chemin de St-George;

ATTENDU QUE le promoteur du projet assume les coûts, la planification de ces travaux de signalisation et le marquage, le tout conformément aux normes du MTMD en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise l'installation de deux panneaux d'arrêt sur le chemin Ladyfield, à l'intersection du chemin de St-George.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE – 2 AVRIL 2024**

**152-24**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que cette session ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /  
TABLING OF DOCUMENTS**

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Sommaire par service

Administration Générale	431 049.28 \$
COMMUNICATIONS	-5 089.05 \$
Entretien	4 466.95 \$
Environnement et Urbanisme	132 417.82 \$
Loisirs et Culture	16 895.31 \$
Ressources Humaines	25 847.52 \$
Sécurité Publique	150.06 \$
Travaux Publics et Infrastructure	192 753.01 \$
	<hr/>
	<b>1 101 182.96 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31502	2024-04-09	Location Lou-Pro Inc.	219737	Achat scie à chaine et accessoires connexes \ Petits outils	02-390-00-643	-1 599.80 \$	-133.83 \$
			219738	Crédit; Retour scie à chaine \ Petits outils	02-390-00-643	1 379.68 \$	
			219721	Pièce pour souffleuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	-40.19 \$	
			219720	CRÉDIT; Retour joint mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	137.92 \$	
			219739	Lime pour scie à chaine \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	-11.44 \$	
						<b>-133.83 \$</b>	<b>-133.83 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31565	2024-03-26	Carle Ford Inc.	71803	Achat camion 2023 Ford F-350 (une tonne) SSI \ Achat camion 2023 Ford F-350 (une tonne) SSI	23-030-00-724	131 900.00 \$	131 900.00 \$
				Écriture 23-810-00-000/Ford F-350 2023 SSI	23-810-00-000	-120 442.28 \$	
				Écriture 59-131-00-000/Ford F-350 2023 SSI	59-131-00-000	120 442.28 \$	
31566	2024-03-28	2963-2072 Quebec Inc.	Avril 2024	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à décembre 2024 \ Contrat collecte ordures - Janvier à décembre 2024	02-451-10-446	34 936.11 \$	101 236.92 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2024	02-452-10-446	28 421.82 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à décembre 2024	02-452-35-446	29 600.80 \$	
				Contrat collecte encombrants - Janvier à décembre 2024	02-452-90-446	8 278.19 \$	
31567	2024-03-28	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Avril 2024	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2023-2024/Mars à nov. 2024 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
31568	2024-03-28	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2326	Abattage - 3 arbres intersection Juniper/du Roc \ Abattage - 3 arbres intersection Juniper/du Roc	02-320-06-459	6 323.63 \$	6 323.63 \$
31569	2024-03-28	ABC MECANIQUE	1021791	Adapteur pour loader \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	19.92 \$	19.92 \$
31570	2024-03-28	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0093696	Crédit/échange - CAM127; Capteurs \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-120.67 \$	1 375.11 \$
			0093810	CAM130 - Radiateur d'huile hydraulique \ CAM130 - Radiateur d'huile hydraulique	02-330-03-525	1 495.78 \$	
31571	2024-03-28	André Delorme	D2020-01025	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
31572	2024-03-28	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	080489	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2024 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2024	02-414-20-444	1 414.19 \$	17 675.42 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-414-30-444	7 666.67 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-412-30-444	8 594.56 \$	
31573	2024-03-28	Benoit Ouellette	D2023-00235	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31574	2024-03-28	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0300300	ancres coinces + forets sds \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	20.75 \$	643.02 \$
			0300367	union fondant bleu \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	31.55 \$	
			0300438	vis, mèche à ciment, crochet \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	42.40 \$	
			0300443	Cylindre pour balai pelle CAT \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	548.32 \$	
31575	2024-03-28	Bouquinart	107328	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	576.05 \$	992.95 \$
			107329	Échange de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	9.45 \$	
			107327	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	407.45 \$	
31576	2024-03-28	Camp Fortune	1712	Partage coûts - contrat circulation période hivernale \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	9 040.87 \$	9 040.87 \$
31577	2024-03-28	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	87620	télécommunication - Usine \ Télécommunication annuelle - Usine	02-412-30-331	396.69 \$	396.69 \$
31578	2024-03-28	Centre de Gestion de L'Équipement Roulant	A000243969	Location camions incendie - Février 2024 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	3 269.36 \$	12 478.67 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.30 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.25 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	3 486.76 \$	
31579	2024-03-28	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	00000158	Contrat expertise - Problématique colmatage membranes usine eau potable \ Contrat expertise-Problématique colmatage membranes usine EP	02-413-30-411	25 869.38 \$	25 869.38 \$
31580	2024-03-28	Cima	22323843	Assistance technique - barrage hollow Glen \ Honoraires prof. - services scientifiques et génie	02-460-00-411	801.96 \$	801.96 \$
31581	2024-03-28	Clef Magique Enr.	311247	Réparation serrures \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	180.00 \$	360.00 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	180.00 \$	
31582	2024-03-28	CLYVEXCO	006374	TEST HYDRO CASCADES, INSPECTION, CALIBRATION \ TEST HYDRO CASCADES, INSPECTION, CALIBRATION	02-220-01-526	987.41 \$	987.41 \$
31583	2024-03-28	CMP MAYER INC ( L'ARSENAL)	123252	BOTTES DE COMBATS \ BOTTES DE COMBAT	02-220-00-650	1 056.90 \$	1 056.90 \$
31584	2024-03-28	Construction DJL, Agence Wakefield	18007013	Asphalte - 20 tonnes \ Asphalte - 20 tonnes	02-330-00-625	1 832.47 \$	2 303.59 \$
			18006992	Préparation été - gravier \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	471.12 \$	
31585	2024-03-28	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3075905	Remplissage bonbonne de gases + outils soudage \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	599.70 \$	739.86 \$
			3076201	Fourniture pour soudage \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	140.16 \$	
31586	2024-03-28	CORPORATION D'HABITATION DE CHELSEA	Taxes 2024	Subvention - taxes municipales CHC \ Contributions à des organismes autres que municipa	02-520-00-970	1 613.05 \$	1 613.05 \$
31587	2024-03-28	EQUIPEMENTS JKL INC	41942	TP BALAIS; Filtre à air \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	560.60 \$	560.60 \$
31588	2024-03-28	Erwin mobile repair	956	CAM119/123; Réparations mécaniques \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	181.08 \$	362.17 \$
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	181.09 \$	
31589	2024-03-28	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Février 2024	Frais de gestion - Centre Meredith Février 2024 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-246 561.53 \$	242 994.14 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 092.75 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-8 163.33 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	258 817.61 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	246 561.53 \$	
			15% hydro 02/24	15% Hydro - Centre Meredith Février 2024 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 567.39 \$	
31590	2024-03-28	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	358241	AGRAFEUSE, STYLOS, TRIEUR \ AGRAFEUSE, STYLOS, TRIEUR	02-220-00-670	302.65 \$	302.65 \$
31591	2024-03-28	Francis Canada Truck Center Inc.	X100356962:01	CAM119; Poignée de porte \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.73 \$	51.73 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-3.66 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.66 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-4.57 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	2.28 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.29 \$	
31592	2024-03-28	Futech Hitech Inc.	FC80081922	Usine d'eaux usées - Remplacement gearbox motor \ Usine d'eaux usées - Remplacement gearbox motor	02-414-30-522	790.27 \$	790.27 \$
31593	2024-03-28	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	Avril 2024	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute/Fév. et avril 2024 \ Contrat déneig. ch. poste pompage - Partie municipale 64.7%	02-330-00-443	1 178.13 \$	1 820.91 \$
				Déneig. ch. poste pompage-Partie proprios 30 Church 35.3%	02-330-00-443	642.78 \$	
31594	2024-03-28	GESTION USD INC	473434	Loquets - Bacs de compost \ Biens durables - bacs compostage	02-452-35-725	465.65 \$	465.65 \$
31595	2024-03-28	GLS	41003999	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	8.63 \$	62.21 \$
			41104042	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	53.58 \$	
31596	2024-03-28	GMS SECURITE INC	280869	Système d'alarme - 28 Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	388.05 \$	388.05 \$
31597	2024-03-28	GOLIAX	F104702	Panneaux de signalisation \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	156.03 \$	264.88 \$
			F-105269	Numéro civique \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	108.85 \$	
31598	2024-03-28	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	76340	CAM132; Filtres etc \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	604.98 \$	604.98 \$
31599	2024-03-28	INFRASTRUCTEL	92088	Versement final - Ilot de chaleur \ Services techniques autres -	02-470-02-459	1 370.50 \$	1 370.50 \$
31600	2024-03-28	INTER OUTAOUAIS	320230G	CAM130; Phare avant \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	346.61 \$	907.92 \$
			320935G	CAM130; coude male \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	61.24 \$	
			320934G	CAM136; Capteur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	215.90 \$	
			320927G	CAM130; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	284.17 \$	
31601	2024-03-28	Jean-Jacques Lefebvre	D2023-00991	Cautionnement .	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
				\ Dépôt - Puits - 300 \$			
31602	2024-03-28	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019238524	3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000Kg \ 3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000 kg	02-414-30-635	6 797.32 \$	6 797.32 \$
31603	2024-03-28	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	51504994	Crédit 7\$ facturé mensuellement 2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	-2.04 \$	246.88 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	-4.83 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	-0.16 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	-3.69 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	-11.05 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	-10.42 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	-24.15 \$	
			9009813649	Copies - Février 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	191.82 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	7.05 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	16.71 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	1.05 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	6.71 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	37.30 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	42.58 \$	
31604	2024-03-28	LA MAISON DES COLLINES	1er 2024	1er versement - Entente maison des collines \ Contributions à des organismes autres que municipa	02-520-00-970	9 750.00 \$	9 750.00 \$
31605	2024-03-28	Laboratoire Micro B	18892	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	173.62 \$
			18815	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	
31606	2024-03-28	LAROUCHE CAMPEAU & ASSOCIÉS S.E.N.C.	FLC24-068	Serv. prof. ingénierie - Installation génératrice urgence HV et caserne #1 \ Serv. prof.-Installation génératrice urgence HV et caserne#1	23-030-00-725	3 012.35 \$	3 012.35 \$
31607	2024-03-28	Les Maisons Chicoine	D2018-00257	Cautionnement	Dépôt - Puits - 300 \$	300.00 \$	300.00 \$
31608	2024-03-28	Librairie Renaud-Bray inc.	CWQ31237996	Crédit - Retour de livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-34.60 \$	46.10 \$
			CWQ31199884	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	51.35 \$	
			CWQ31210360	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	29.35 \$	
31609	2024-03-28	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	67423	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	451.61 \$	788.03 \$
			67424	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	336.42 \$	
31610	2024-03-28	Location Lou-Pro Inc.	220055	Assemblage engrenage tension - Souffleuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	37.89 \$	60.87 \$
			220285	Filtre à huile - Steamer trailer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	22.94 \$	
			220305	Crédit - Filtre à huile - Steamer trailer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-22.94 \$	
			32547	Filtre à huile - Steamer trailer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	22.98 \$	
31611	2024-03-28	Loisir Sport Outaouais	1679386	Adhésion 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-701-10-494	415.06 \$	415.06 \$
31612	2024-03-28	MADAME ANNIE ROUSSEAU	Tai-Chi #1 2024	Tai-Chi - session printemps 2024 \ Services techniques autre - Loisirs et culture	02-701-20-447	360.00 \$	360.00 \$
31613	2024-03-28	Marc dubé	D2022-00636	Remboursement complet permis + cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	3 155.00 \$
				Permis de construction	01-241-00-005	620.00 \$	
				Permis installation septique	01-241-00-006	260.00 \$	
				Permis de construction	01-241-00-005	105.00 \$	
				Permis de construction	01-241-00-005	60.00 \$	
				Circulation- Vente panneaux numériques civiques	01-234-26-001	55.00 \$	
31614	2024-03-28	Martin Lajoie	D2023-00723	Cautionnement	\ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	540.00 \$	540.00 \$
31615	2024-03-28	Matériaux de Construction Beausoleil Ltee	752724	Foret maçonnerie \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	5.74 \$	5.74 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31616	2024-03-28	MAZOUT G. BELANGER INC.	01755154	Essence 1489.8L \ Essence	02-220-01-631	204.39 \$	3 769.04 \$
				Essence	02-320-01-631	466.73 \$	
				Essence	02-330-01-631	726.94 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 017.29 \$	
				Essence	02-490-01-631	53.51 \$	
				Essence	02-610-01-631	18.47 \$	
				Essence	02-470-01-631	18.47 \$	
			01755153	Diesel 753.1L \ Diesel	02-220-02-631	67.32 \$	
				Diesel	02-320-02-631	502.81 \$	
				Diesel	02-330-02-631	601.29 \$	
31617	2024-03-28	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	5949	Publication AO - Journal constructo \ Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	23-030-00-725	375.28 \$	706.41 \$
			5881	Publication AO - Journal constructo \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	331.13 \$	
31618	2024-03-28	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	760943	License exchange online plan - \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	75.19 \$	6 526.44 \$
			761138	Licences adobe acrobat, photoshop et creative cloud \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	4 185.09 \$	
			761127	Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	1 891.34 \$	
				Installation nouveau portable \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	374.82 \$	
				Affectations - fonds de roulement	23-920-00-000	-342.26 \$	
Fonds de roulement non engagé	59-151-10-000	342.26 \$					
31619	2024-03-28	MINISTRE DES FINANCES	AS-8AFE5C	Frais annuels - Ascenseur Centre Meredith \ Cotisations à des associations et abonnements	02-701-27-494	97.25 \$	97.25 \$
31620	2024-03-28	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	OPA 2024	Renouvellement - Licence OPA \ Associations et abonnements	02-413-30-494	129.00 \$	129.00 \$
31621	2024-03-28	MRC des Collines de l'Outaouais	2024-000090	Versement 1 - Quote-part Transocollines \ Contributions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	82 839.70 \$	86 571.73 \$
			2024-000115	Licenses - radion portatifs, radio mobiles et bases de radio \ Communication autres - pagettes, radio, etc.	02-220-01-339	3 392.73 \$	
			2024-000122	CARRA (P3 et P4) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	339.30 \$	
31622	2024-03-28	PARAGRAPHE	225964	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	219.23 \$	219.23 \$
31623	2024-03-28	PIÈCE COURCHESNE	932-794450	Filtres - Steamer Trailer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.62 \$	146.15 \$
			932-794312	Filtres - Steamer trailer \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	46.27 \$	
			932-794380	Clé ajustable \ Petits outils	02-320-00-643	88.26 \$	
31624	2024-03-28	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	140573	CAM132; Pièces mécaniques (sway bar, control arm with ball joint) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	359.71 \$	747.19 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			141660	Shop supplies - cables \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	93.09 \$	
			141471	Attaches-cable \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	153.32 \$	
			141183	Tie-wrap + nettoyeur de freins \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	104.89 \$	
			142086	Capteur \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	36.18 \$	
31625	2024-03-28	Pièces de camions JMC	069040	Shop supplies \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	12.98 \$	144.18 \$
				Petits outils	02-320-00-643	131.20 \$	
31626	2024-03-28	Pierre Guenard	Déplacement A	Déplacement · Divers forum, rencontrem caucus \ Frais de deplacement du personnel	02-110-00-310	616.16 \$	616.16 \$
31627	2024-03-28	POLANE INC	008225	INSPECTION, GRAISSAGE UNITÉS 231 ET 431 \ INSPECTION, GRAISSAGE UNITÉS 231 ET 431	02-220-01-525	517.39 \$	517.39 \$
31628	2024-03-28	Portes Interprovincial Inc.	31146	Garage municipal - Installation et ajustement opérateur de portes \ Garage municipal - Installation et ajustement opérateur	02-320-00-522	1 752.79 \$	1 160.67 \$
			CR-31146	Garage municipal - Installation et ajustement opérateur de portes \ CRÉDIT 1	02-320-00-522	-402.41 \$	
			CR-31146-2	Garage municipal - Installation et ajustement opérateur de portes \ Crédit 2	02-320-00-522	-189.71 \$	
31629	2024-03-28	Purolator inc	455705168	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-320-00-322	46.30 \$	46.30 \$
31630	2024-03-28	RG Technilab	35365	ÉTALONNAGE MONO-GAZ - DÉTECTEUR 4 GAZ \ ÉTALONNAGE MONO-GAZ - DÉTECTEUR 4 GAZ	02-220-00-526	68.99 \$	68.99 \$
31631	2024-03-28	Riobec Securite Inc.	394170	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	483.08 \$
			394740	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	
			394971	Ruban vinyl jaune \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	28.70 \$	
31632	2024-03-28	RPGL AVOCATS BARRISTERS	28136	Frais juridiques - dossier 12298-204 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	447.83 \$	4 292.54 \$
			28137	Frais juridiques - dossier 12298-206 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 313.43 \$	
			28138	Frais juridiques - Dossier 12298-208 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	894.34 \$	
			28139	Frais juridiques - dossier 12298-210 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-27-412	1 636.94 \$	
31633	2024-03-28	RUTH OHI	240320	Cachet Ruth Ohi (hébergement, transport et repas) \ Remb. dépenses Ruth Ohi (hébergement, transport et repas)	02-702-30-499	346.69 \$	346.69 \$
31634	2024-03-28	SANI-TEC	220271	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 449.58 \$	1 521.07 \$
			220228	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	71.49 \$	
31635	2024-03-28	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP083323	CAM126/CAM129 - Pneus + changement de lumières \ Pneus	02-390-02-525	1 101.46 \$	2 442.07 \$
				Pneus	02-390-02-525	1 101.46 \$	
				Changement de lumières	02-390-01-525	119.58 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Changement de lumières	02-390-01-525	119.57 \$	
31636	2024-03-28	Spca de L'Outaouais	Avril 2024	Contrat pour contrôle animalier 2024 \ Contrat pour contrôle animalier 2024	02-290-05-459	2 797.43 \$	2 797.43 \$
31637	2024-03-28	STEPHANIE BOYER	007	Cachet sem auteurs 2024 \ Cachet sem auteurs 2024	02-702-30-499	3 219.30 \$	3 219.30 \$
31638	2024-03-28	TERAPRO CONSTRUCTION ET AGRICULTURE	BP0015419	PELLE01; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	149.13 \$	149.13 \$
31639	2024-03-28	Tetra Tech qi inc	60858120	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profs. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	2 651.61 \$	2 651.61 \$
31640	2024-03-28	TIR SERVICES	1930 1940	Vérification des pompes d'eau potable \ Vérification des pompes d'eau potable Réparation - 2 pompes usine d'épuration \ Réparations #1 (1205) Réparations #2 (1204)	02-412-30-522 02-414-30-522 02-414-30-522	919.80 \$ 2 460.24 \$ 4 417.04 \$	7 797.08 \$
31641	2024-03-28	Ville de Gatineau	5000002799 5000002798 5000002801 5000002800	Frais de laboratoire - Eau potable - février 2024 \ Services techniques Frais de laboratoire - Eau brute - Février 2024 \ Services techniques Frais de laboratoire - Farm Point - Février 2024 \ Services techniques - Test d'eau Frais de laboratoire - eaux usées - Février 2024 \ Services techniques	02-412-30-444 02-412-30-444 02-414-20-444 02-414-30-444	376.95 \$ 40.01 \$ 265.71 \$ 380.46 \$	1 063.13 \$
31642	2024-04-05	7302576 CANADA INC	4959	Appel de service - Pompe septique \ Appel de service - Pompe septique Appel de service - Pompe septique	02-701-20-522 02-220-00-522	865.19 \$ 865.18 \$	1 730.37 \$
31643	2024-04-05	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0093980	CAM130; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	279.09 \$	279.09 \$
31644	2024-04-05	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	167535	Centre Meredith - Divers appels de service (janv-mars 2024) \ Centre Meredith - Divers appels de service électriques (janv)	02-701-27-522	7 139.87 \$	7 139.87 \$
31645	2024-04-05	BIOGRADE	4776	Produits ménager \ Produits ménager	02-390-00-660	800.46 \$	800.46 \$
31646	2024-04-05	Bionest	SV399952 SV400012 SV399950	Contrat entretien système Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres Contrat entretien système bionest - divers propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres Contrat entretien système bionest - divers propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459 02-470-00-459 02-470-00-459	160.70 \$ 827.80 \$ 827.80 \$	1 816.30 \$
31647	2024-04-05	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0300525 0300604 0300579 0300581 0300559 0300565	Pièce pour backhoe \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques CAM130; Gasket \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Pièces pour réparation drain d'huile \ Pieces et accessoires - autres Piles pour casques de soudure \ Pieces et accessoires - autres Fourniture pour garage \ Pieces et accessoires - autres Pièces pour réparation drain d'huile \ Pieces et accessoires - autres	02-330-03-525 02-330-03-525 02-330-00-649 02-330-00-649 02-330-00-649 02-330-00-649	41.33 \$ 16.00 \$ 24.41 \$ 9.15 \$ 46.91 \$ 43.31 \$	181.11 \$
31648	2024-04-05	Carle Ford Inc.	71795	Achat d'une camionnette électrique (CAM139) \ Achat d'une camionnette électrique (CAM139)	23-040-00-724	116 674.33 \$	116 674.33 \$
31649	2024-04-05	CMP MAYER INC ( L'ARSENAL)	123473	BOUTEILLE DE CALIBRATION 4GAZ \ BOUTEILLE DE CALIBRATION 4GAZ	02-220-00-649	554.76 \$	554.76 \$
31650	2024-04-05	CONSULT'EAU	25848	Appel se service - Système UV LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	211.56 \$	1 430.24 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			25818	Entretien et changement de lampes UV - LCCFAP \ Entretien et changement de lampes UV - LCCFAP	02-701-20-522	1 218.68 \$	
31651	2024-04-05	DHC Avocats	201789	Frais juridiques - se terminant le 29 février 2024 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	4 704.21 \$	5 178.49 \$
			201790	Opinion juridique - Redevances \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	474.28 \$	
31652	2024-04-05	Douglas Morrison Ltee	7873	Huile de chauffage \ Huile, graisse	02-330-00-633	82.05 \$	82.05 \$
31653	2024-04-05	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	43315	Centre Meredith - Travaux électriques \ Remplacement du compteur d'eau 4 pouces existant	02-701-27-522	1 863.03 \$	1 863.03 \$
31654	2024-04-05	Francis Canada Truck Center Inc.	X100358547:01	Filtre \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	86.28 \$	86.28 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-6.11 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.11 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-7.62 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.81 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.81 \$	
31655	2024-04-05	GLS	41303890	Envoi de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	21.34 \$	21.34 \$
31656	2024-04-05	GMS SECURITE INC	281201	Contrat annuel - Surveillance alarme Old Chelsea \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	427.71 \$	7 975.48 \$
			281200	Contrat annuel - Surveillance alarme Rivière \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	344.93 \$	
			281198	Contrat annuel - Surveillance alarme Rivière \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	427.71 \$	
			281197	Contrat annuel - Surveillance alarme Old Chelsea \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-390-00-522	344.93 \$	
			281027	Contrat annuel - Surveillance alarme ch. de la Montagne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 \$	
			281026	Contrat annuel - Surveillance alarme ch. Parc \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	427.71 \$	
			281025	Contrat annuel - Surveillance alarme Scott \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	344.93 \$	
			278112	Appel de service - Vérification réseau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	270.19 \$	
			280599	Appel de service - Garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	321.13 \$	
			278333	Appel de service - Alarme chalet de service HG \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	479.85 \$	
			281229	Cartes d'accès - Système d'alarme - Bâtiments municipaux \ Cartes d'accès - Système d'alarme - Bâtiments municipaux	02-130-00-522	830.70 \$	
				Cartes d'accès - Système d'alarme - Bâtiments municipaux	02-220-00-522	498.42 \$	
				Cartes d'accès - Système d'alarme - Bâtiments municipaux	02-701-20-522	332.27 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			280030	Contrat annuel - Surveillance feu ch. Rivière \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	344.93 \$	
			281055	Contrat annuel - Surveillance feu Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	427.71 \$	
			281056	Contrat annuel - Surveillance feu Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	427.71 \$	
			281057	Contrat annuel - Surveillance feu Old Chelsea \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	344.93 \$	
			281058	Contrat annuel - Surveillance feu Hotel-de-Ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 \$	
			281059	Contrat annuel - Surveillance feu Cecil \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	344.93 \$	
			281199	Contrat annuel - Surveillance feu ch. Rivière \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	344.93 \$	
31657	2024-04-05	GRUPE CLR/EXEL RADIO	EXL09914	Achat radios portatives pour pompiers \ Achat radios portatives pour pompiers	23-030-00-726	6 999.68 \$	6 999.68 \$
				Écriture 23-920-00-000/Achat radios portatives pour pompiers	23-920-00-000	-6 391.64 \$	
				Écriture 59-151-10-000/Achat radios portatives pour pompiers	59-151-10-000	6 391.64 \$	
31658	2024-04-05	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	76383	CAM118; Pièces pour chauffeure \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	93.89 \$	93.89 \$
31659	2024-04-05	Laboratoire Micro B	19033	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	173.62 \$
			18996	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	
31660	2024-04-05	LOCATION BATTLEFIELD	340032464	ALuminium tripod \ Petits outils	02-320-00-643	209.14 \$	209.14 \$
31661	2024-04-05	Location Lou-Pro Inc.	220336	Accessoires pour scie à chaine \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	284.92 \$	397.41 \$
			220573	filtre pour steamer et scie à chaine \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	112.49 \$	
31662	2024-04-05	LOCATION SAUVAGEAU	M323451-02	Location annuelle - Véhicule infrastructures \ Location annuelle - Véhicule infrastructures	02-390-00-515	1 200.34 \$	1 200.34 \$
31663	2024-04-05	Martech Inc.	202671	Enseignes noms de chemins \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	192.59 \$	192.59 \$
31664	2024-04-05	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	752961	Quincaillerie - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	17.44 \$	16.29 \$
			753087	Retour; Quincaillere - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	-1.15 \$	
31665	2024-04-05	MAZOUT G. BELANGER INC.	01759759	Diesel 2745.5L \ Diesel	02-220-02-631	244.67 \$	7 305.44 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 826.76 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 184.54 \$	
				Diesel	02-390-02-631	333.46 \$	
			01759025	Essence 1560.9L \ Essence	02-220-01-631	221.54 \$	
				Essence	02-320-01-631	505.88 \$	
				Essence	02-330-01-631	787.93 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 102.63 \$	
				Essence	02-490-01-631	57.99 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	20.02 \$	
				Essence	02-470-01-631	20.02 \$	
31666	2024-04-05	MÉLANIE LACROIX	Fevrier 2024	Achat fourniture de bureau (bloc notes et écouteurs) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	249.55 \$	249.55 \$
31667	2024-04-05	MICHEL PAQUIN EVALUATIONS OUTAOUAIS INC.	24032	Évaluation terrain - \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	3 449.25 \$	3 449.25 \$
31668	2024-04-05	MNP LLP	11548140 11548136	Honoraires - Audit 2023 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification Confirmation bancaire - Audit 2023 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413 02-130-00-413	30 180.94 \$ 185.11 \$	30 366.05 \$
31669	2024-04-05	PIÈCE COURCHESNE	932-794893 932-795057	CAM130; Pièces pour réservoir à eau \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Disc pour scie \ Pieces et accessoires - autres	02-330-03-525 02-330-00-649	6.44 \$ 78.13 \$	84.57 \$
31670	2024-04-05	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	145698 145749 145650	Guenilles \ Pieces et accessoires - autres Lumière halogène \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Clearance marker + license lamp \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649 02-330-03-525 02-330-00-649	41.93 \$ 32.82 \$ 27.95 \$	102.70 \$
31671	2024-04-05	PIER-LUC MEILLEUR	D2022-00138	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
31672	2024-04-05	Pilon Ltee	1662604-1 1663298-1 1662961-1	Soffit, pliage aluminium, plis additionnels \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Pliage aluminium, plis additionnel \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Vis de soffit, etc. \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522 02-130-00-522 02-130-00-522	40.21 \$ 25.94 \$ 20.89 \$	87.04 \$
31673	2024-04-05	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0086810 00	BACK14 - Pneus \ BACK14 - Pneus - Appel de service	02-330-02-525	4 371.12 \$	4 371.12 \$
31674	2024-04-05	Purolator inc	455807867	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-390-00-322	260.63 \$	260.63 \$
31675	2024-04-05	Pyromatech	L32292 55938	Appel de service - Hottes hors normes \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Inspection annuelle des extincteurs \ Inspection annuelle des extincteurs Inspection annuelle des extincteurs	02-701-20-522 02-701-27-522 02-130-00-522 02-701-27-522 02-701-20-522 02-220-00-522 02-320-00-522 02-390-00-522 02-701-50-522	154.07 \$ 282.84 \$ 683.36 \$ 415.96 \$ 594.22 \$ 326.82 \$ 772.49 \$ 89.13 \$ 89.15 \$	3 408.04 \$
31676	2024-04-05	RECYSHRED	23778	Destruction de documents \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	223.81 \$	223.81 \$
31677	2024-04-05	Riobec Securite Inc.	395433	Combinaison + bottes . Vetements, chaussures et accessoires Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650 02-330-00-650	118.31 \$ 118.31 \$	860.48 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Traitements de crédit  Dépôts annulés  Dépôts  Débit direct annulé  Débit direct

Du : 2024-03-22  
Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			395346	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	109.20 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	109.21 \$	
			395132	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	249.04 \$	
			395210	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	156.41 \$	
31678	2024-04-05	SANI-TEC	220489	NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (26 barils) \ NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (26 barils)	02-412-30-635	8 643.31 \$	10 458.17 \$
				Dépôt barils	02-412-30-635	1 586.66 \$	
				Transport	02-412-30-635	6.02 \$	
			220461	CREDIT; Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ CREDIT; Retour articles ménager	02-390-00-660	-662.75 \$	
			220462	CREDIT; Retour javel hypochlorite \ Produits chimiques	02-412-30-635	-588.67 \$	
			220218	NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L) \ NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L)	02-412-30-635	1 473.60 \$	
31679	2024-04-05	SANIVAC OUTAOUAIS	0000905275	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	344.92 \$
			0000905276	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
31680	2024-04-05	SEGUIN MORRIS INC.	31631	Appel de service - Réparation bouton de porte automatique - CM \ Appel de service - Réparation bouton de porte automatique -	02-701-27-522	2 759.48 \$	2 759.48 \$
31681	2024-04-05	Service d'Ascenseur Regional	478761	Contrat ascenseur - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	459.90 \$	933.60 \$
			478760	Contrat ascenseur - Hotel-de-Ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	473.70 \$	
31682	2024-04-05	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-334089	Pièces pour réseau eau potable \ Pièces pour réseau eau potable	02-413-30-522	1 724.52 \$	1 724.52 \$
31683	2024-04-05	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	MARS 2024	cotisation syndicale - mars 2024 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	5 219.69 \$	5 219.69 \$
31684	2024-04-05	Thibault & Associés (l'Arsenal)	542777	Crédit facture Polane 7986 \ Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	-344.93 \$	7 158.80 \$
			542991	INSPECTION ET FIT TEST ANNUEL 2024 \ INSPECTION ET FIT TEST ANNUEL 2024	02-220-00-526	7 503.73 \$	
31685	2024-04-05	TK ELEVATOR (CANADA) LIMITED	2525365	Appel de service - Téléphone ascenseur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	379.42 \$	379.42 \$
31686	2024-04-05	UTEAU	17926	Vidange mensuelle des boues septiques - Chambres de vannes - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - vannes (janv-sept)	02-415-30-522	4 288.86 \$	6 617.28 \$
			17925	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	2 328.42 \$	
31687	2024-04-12	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2317	Abattage - Pin intersection chemin Musie-Loop et Jasmin \ Abattage - Pin intersection chemin Musie-Loop et Jasmin	02-320-06-459	2 874.38 \$	2 874.38 \$
31688	2024-04-12	Alary, St-Pierre Et Durocher Arpenteurs-Geometres	52347	Préparation plan remplacement ch. Arthur \ Honoraires prof. - scientifiques et génie	02-320-00-411	1 724.63 \$	1 939.63 \$
				Honoraires prof. - scientifiques et génie	02-320-00-411	215.00 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2024-03-22

Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31689	2024-04-12	ANCO CHEMICALS INC. PRODUIT CHIMIQUES ANCO INC.	110023	Centre Meredith - Inhibiteur Ancobrand pour mélanger avec saumure \ Inhibiteur Ancobrand pour mélanger avec saumure	02-701-27-522	695.60 \$	695.60 \$
31690	2024-04-12	BATTERIES OUTAOUAIS INC	5208	Batterie décharge profonde \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	374.02 \$	374.02 \$
31691	2024-04-12	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0300566	Boyau et accouplement \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	6.10 \$	454.61 \$
			0300855	Boyau hydraulique et pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	178.77 \$	
			0300809	Nettoyeur de vitre \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	56.26 \$	
			0300805	Gants nitril \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	144.80 \$	
			0300334	Adaptateur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	6.89 \$	
			0300168	Soupape et connecteur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	36.77 \$	
			0300164	Connecteurs \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	24.12 \$	
			0300647	Boulons hexagonal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	0.90 \$	
31692	2024-04-12	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	87695	télécommunication - Usine \ Télécommunication annuelle - Usine	02-412-30-331	396.69 \$	396.69 \$
31693	2024-04-12	CMP MAYER INC ( L'ARSENAL)	122979	Achat de boyaux de combat pour incendie \ Achat de boyaux de combat pour incendie	23-030-00-725	8 719.70 \$	18 620.19 \$
				Écriture 23-920-00-000 / Boyaux incendie	23-920-00-000	-7 962.25 \$	
				Écriture 59-151-10-000 / Boyaux incendie	59-151-10-000	7 962.25 \$	
			123542	Achat de lances de combat pour pompiers \ Achat de lances de combat pour pompiers	23-030-00-725	9 824.61 \$	
				Livraison	23-030-00-725	75.88 \$	
				Écriture 23-920-00-000 / Lances combat	23-920-00-000	-9 040.47 \$	
Écriture 59-151-10-000 / Lances combat	59-151-10-000	9 040.47 \$					
31694	2024-04-12	Construction DJL, Agence Wakefield	18008790	Asphalte - 20 tonnes \ Asphalte - 20 tonnes	02-330-00-625	914.74 \$	914.74 \$
31695	2024-04-12	CONSULT'EAU	TROP PAYÉ	CREDIT; Trop payé facture 25669; Sousmission 16588 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	-1 063.50 \$	10 748.32 \$
			25762	Échantillonnage eau potable - Janvier à décembre 2024 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2024	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2024	02-701-20-444	323.24 \$	
			25555	Échantillonnage eau potable - Janvier à décembre 2024 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2024	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2024	02-701-20-444	323.24 \$	
			25917	Échantillonnage eau potable - Janvier à décembre 2024 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2024	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2024	02-701-20-444	323.24 \$	
25845	Contrat - Échantillonnage effluents systèmes tertiaires \ Traitement des données	02-470-01-452	9 899.35 \$				
31696	2024-04-12	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3077666	Fournitures pour soudure et coupage à gazes \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	114.75 \$	114.75 \$
31697	2024-04-12	Diane Rumball	D2021-01213	Remboursement cautionnement ` Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31698	2024-04-12	Diane Rumball	D2023-00691	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
31699	2024-04-12	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	07254682	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2024 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2024 Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2024 Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2024 Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2024	02-220-00-517 02-130-00-517 02-701-20-517 02-701-20-517	77.72 \$ 116.58 \$ 39.55 \$ 39.55 \$	273.40 \$
31700	2024-04-12	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	44306	Appel de service - Tuyau bloqué usine d'épuration \ Appel de service - Tuyau bloqué usine d'épuration	02-414-30-522	1 437.19 \$	1 437.19 \$
31701	2024-04-12	Groupe Archambault Inc.	CW31375089 CW31266087	DVD \ DVD DVD \ DVD	02-702-30-729 02-702-30-729	95.75 \$ 76.20 \$	171.95 \$
31702	2024-04-12	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	76552 76543	CAM120; Pin kit \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques CAM120; Pin kin \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525 02-330-03-525	18.93 \$ 18.93 \$	37.86 \$
31703	2024-04-12	Helen Patterson	D2023-00460	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	310.00 \$	310.00 \$
31704	2024-04-12	JFSA EXPRETS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDROLYQUES ET ENVIR.	ENV2403-030	Demande autorisation CA - Stabilisation ruisseau Chelsea \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	549.01 \$	549.01 \$
31705	2024-04-12	Kathy Woo	D2023-00617	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
31706	2024-04-12	KENNETH OPPEL	AUTEUR 2023	Semaines auteurs - cachet remb. dépenses \ Semaines auteurs - cachet remb. dépenses	02-702-30-499	1 444.94 \$	1 444.94 \$
31707	2024-04-12	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9009861884 9009872565 9009861593	Copies 01/01/2024 au 31/03/2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Copies 01/04 au 30/06/2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Copies - mars 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527 02-120-00-527 02-701-10-527 02-320-00-527 02-330-00-527 02-702-30-527 02-610-00-527 02-220-00-527 02-220-00-527 02-141-00-527 02-130-00-527	102.82 \$ 154.21 \$ 136.41 \$ 85.48 \$ 85.48 \$ 326.05 \$ 50.88 \$ 193.35 \$ 22.43 \$ 36.18 \$ 296.35 \$	1 489.64 \$
31708	2024-04-12	La Verendry Construction	D2020-00356	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
31709	2024-04-12	La Verendrye Construction	D2020-01055	Remboursement Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	10 000.00 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			D2020-00592	Remboursement cautionnement 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01185	Remboursement cautionnement 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2019-00057	Remboursement cautionnement	t - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00513	Remboursement cautionnement 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 55-136-40-000	2 000.00 \$	
31710	2024-04-12	Laboratoire Micro B	19093	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	86.81 \$
31711	2024-04-12	LAROUCHE CAMPEAU & ASSOCIÉS S.E.N.C.	FLC24-189-rev1	Serv. prof. ingénierie - Installation génératrice urgence HV et caserne #1 \ Serv. prof.-Installation génératrice urgence HV et caserne#1	23-030-00-725	3 012.35 \$	3 012.35 \$
31712	2024-04-12	Lauriault Electrique	6784	Achat et installation borne électrique pour véhicule \ Achat et installation borne électrique pour véhicule	23-040-00-729	3 847.06 \$	3 847.06 \$
31713	2024-04-12	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	67613	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	580.55 \$	1 308.79 \$
			67612	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	728.24 \$	
31714	2024-04-12	Location Lou-Pro Inc.	219737	Achat scie à chaine et accessoires connexes \ Petits outils	02-390-00-643	1 599.80 \$	260.30 \$
			219738	Crédit; Retour scie à chaine \ Petits outils	02-390-00-643	-1 379.68 \$	
			219721	Pièce pour souffleuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	40.19 \$	
			219739	Lime pour scie à chaine \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	11.44 \$	
			Correction	Correction crédit 219720 (commande 32403) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-11.45 \$	
31715	2024-04-12	MAZOUT G. BELANGER INC.	01747845	Diesel 2105L \ Diesel	02-220-02-631	204.50 \$	3 835.81 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 526.79 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 825.81 \$	
				Diesel	02-390-02-631	278.71 \$	
31716	2024-04-12	MDL TELECOM	INV-004590	Appel de service - Ascenseur HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	160.97 \$	160.97 \$
31717	2024-04-12	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	761157	Achat portable, écrans et docking station \ Achat portable, écrans et docking station	23-020-00-726	2 617.58 \$	3 200.32 \$
				Écriture 23-920-00-000 - Achat équipements informatiques	23-920-00-000	-2 390.20 \$	
				Écriture 59-151-10-000 - Achat équipements informatiques	59-151-10-000	2 390.20 \$	
			761214	Sauvegarde Acronis - mars 2024 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	582.74 \$	
31718	2024-04-12	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	F-1602	Accompagnement stratégique (dossiers divers) \ Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	301.81 \$	2 003.44 \$
			F-1590	Honoraires - Mars 2024 (Présentation et Formation) \ Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	1 701.63 \$	
31719	2024-04-12	Myriam Lemieux	D2022-00505	Remboursement cautionnement	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	1 500.00 \$	1 500.00 \$
31720	2024-04-12	PARAGRAPHÉ	226142	Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	51.43 \$	2 179.50 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2024-03-22  
Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			226143	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	65.08 \$	
			226047	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	243.38 \$	
			226049	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	243.42 \$	
			226046	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	78.66 \$	
			226048	Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	415.55 \$	
			226247	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	1 047.39 \$	
			226248	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	18.89 \$	
			226249	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	15.70 \$	
31721	2024-04-12	PIÈCE COURCHESNE	932-96055	CAM120; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	396.04 \$	232.01 \$
			932-795896	Lubrifiant \ Huile, graisse	02-330-00-633	30.68 \$	
			932-796091	Credit; retour pièces facture 932-796055 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-38.98 \$	
			932-796382	CREDIT; Retour jeu de boulon + dépôt de moulage \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-155.73 \$	
31722	2024-04-12	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	145564	CAM120 et 125; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	39.23 \$	160.10 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	39.26 \$	
			144131	CAM132; Ligne de pression \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	81.61 \$	
31723	2024-04-12	Pyromatech	56266	Service - Entretien extincteur garage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	50.59 \$	50.59 \$
31724	2024-04-12	QCCANADA	0000234261	Lames déneigement \ Lames déneigement	02-330-04-525	244.13 \$	3 667.61 \$
				Lames déneigement	02-330-04-525	244.13 \$	
				Lames déneigement	02-330-04-525	244.18 \$	
			0000233527	Lames de déneigement \ NORDIK MOVE - RUBBER 1' REPLACEMENT BLADES	02-330-04-525	2 935.17 \$	
31725	2024-04-12	Rabaiscampus.Com	125174437	Abonnement revues \ Abonnement revues	02-702-30-729	1 350.72 \$	1 524.66 \$
			125174825	Abonnement revues \ Abonnement revues	02-702-30-729	173.94 \$	
31726	2024-04-12	Riobec Securite Inc.	396196	Imperméable, Lunette de sécurité, gants, protection auditifs \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	96.81 \$	5 793.70 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	96.81 \$	
			396388	Peinture de marquage + ruban danger jaune \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	42.01 \$	
			396390	Fourniture de sécurité (extincteur + trousse premier soins) \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	79.14 \$	
			396277	Vêtement divers (veste, manteau, chandails. etc) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	211.90 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	211.90 \$	
			396276	Vêtements divers ( ) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	200.74 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	200.73 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			396275	Vêtement divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	395.37 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	395.37 \$	
			396274	Vêtements divers Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	101.31 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	101.31 \$	
			396273	Vêtements \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	73.70 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	73.68 \$	
			396272	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	167.01 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	167.01 \$	
			396271	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	223.08 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	223.07 \$	
			396269	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	122.06 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	122.06 \$	
			396268	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	185.74 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	185.73 \$	
			396267	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	93.59 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	93.60 \$	
			396266	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	92.22 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	92.22 \$	
			396265	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	129.79 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	129.79 \$	
			396264	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	95.75 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	95.75 \$	
			396262	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	197.62 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	197.65 \$	
			396261	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	295.15 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	295.12 \$	
			396257	Vêtements divers \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	154.46 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	154.45 \$	
31727	2024-04-12	Robert Erwin Transport Inc.	20240182	Entreposage annuel 2024 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	344.93 \$
31728	2024-04-12	SEAN BOUSHEL	D2018-00306	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	300.00 \$	300.00 \$
31729	2024-04-12	Sebastien Vandal	D2023-00618	Remboursement cautionnement Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
31730	2024-04-12	SEGUIN MORRIS INC.	31862	Divers appels de service \ Centre Meredith	02-701-27-522	2 817.72 \$	3 682.32 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Usine eau potable	02-412-30-522	133.01 \$	
				Réseau eau potable	02-413-30-522	266.03 \$	
				LCCHOL	02-701-20-522	465.56 \$	
31731	2024-04-12	Services de sécurité ADT CANADA INC.	33829941	Télésurveillance 28/4 au 27/07/2024 - 119 chemin Scott \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	89.51 \$	89.51 \$
31732	2024-04-12	Spca de L'Outaouais	484630	Enlèvement carcasse de chevreuil \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	125.00 \$	125.00 \$
31733	2024-04-12	Ssq - Groupe Financier	AVRIL 2024	Assurances collectives - Avril 2024 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	18.91 \$	15 500.95 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	18.94 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	104.39 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 187.50 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	524.11 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	149.17 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	468.15 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 388.70 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 598.97 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.06 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	217.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	905.55 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	485.33 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	269.55 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	5 935.59 \$	
31734	2024-04-12	Susan E. Attenborough	D2021-01295	Remboursement cautionnement	\ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	310.00 \$	310.00 \$
31735	2024-04-12	TECHNI-SCIE D.M.	215507	Couteau pour chipper \ Ent. et réparation véhicules	02-390-01-525	47.60 \$	47.60 \$
31736	2024-04-12	TK ELEVATOR (CANADA) LIMITED	2526836	Contrat entretien ascenseur - mars, avril, mai 20024 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	473.69 \$	933.58 \$
			2526837	Contrat entretien ascenseur Centre Meresdith (mars, avril, mai 2024) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	459.89 \$	
31737	2024-04-12	UTEAU	17940	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	907.43 \$	907.43 \$
31738	2024-04-12	VAPOREL EAU PURE	89403	Bouteilles d'eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	51.57 \$	103.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	51.58 \$	
31739	2024-04-12	VILLE DE SAINT-LAMBERT	20240409	PEB - Livre endommagé \ Frais de poste	02-702-30-321	18.00 \$	18.00 \$
						<b>1 089 075.79 \$</b>	<b>1 089 075.79 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
014971629240322	BELL CANADA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024 (827-2672)	02-130-00-331	97.88 \$	635.50 \$
			Téléphone 2024 (827-3912)	02-701-50-331	0.21 \$	
			Téléphone 2024 (827-4642)	02-130-00-331	97.41 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-220-00-331	38.97 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-702-30-331	19.48 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-701-20-331	38.96 \$	
			Téléphone 2024 (827-9912)	02-220-00-331	342.59 \$	
012975899240322	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-413-30-331	58.45 \$	58.45 \$
013101682240322	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
000362509240322	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-220-00-331	137.94 \$	137.94 \$
012982973240322	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	64.20 \$	64.20 \$
015067086240322	BELL CANADA - LIGNE DE FAX CASERNE 1 (5538)	2024-03-22	Ligne de fax caserne 22/03 au 21/04/2024 \ Ligne de fax caserne 2024	02-220-00-331	67.24 \$	67.24 \$
012982987240322	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-414-30-331	103.16 \$	103.16 \$
013030180240322	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
012990174240322	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	58.45 \$	58.45 \$
014191957240322	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2024-03-22	Téléphone 22/03 au 21/04/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	61.27 \$	61.27 \$
619 003 169 101	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2024-03-25	Électricité 25/02 au 24/03/2024 \ Électricité 2024	02-413-30-681	1 666.54 \$	1 666.54 \$
Mars 2024	Postage By Phone / Pitney Bowes	2024-03-28	Recharge timbreuse - Mars 2024 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 000.00 \$	2 000.00 \$
013562587240325	BELL CANADA - INTERNET CENTE COMMUNAUTAIRE FP (0609)	2024-03-25	Internet 25/03 au 24/04/2024 \ Internet 2024	02-701-21-335	120.67 \$	120.67 \$
MARS 2024	Retraite Quebec secteur public	2024-03-31	CARRA - Élus Mars 2024 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 630.30 \$	2 630.30 \$
688 302 650 489	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2024-04-02	Électricité 29/02 au 28/03/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	1 816.99 \$	1 816.99 \$
646 003 099 870	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À DEL (048)	2024-04-02	Électricité - Éclairage public 01/03 au 31/03/2024 \ Électricité - Éclairage public 2024	02-340-00-681	227.92 \$	227.92 \$
666 702 776 484	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À VAPEURS (864)	2024-04-02	Électricité - Éclairage public 01/03 au 31/03/2024 \ Électricité - Éclairage public 2024	02-340-00-681	1 824.16 \$	1 824.16 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
48585156	Superieur Propane Inc.	2024-03-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024 \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024	02-330-01-639	23.00 \$	23.00 \$
AVR/MAI 24	VIDEOTRON LTEE -TELEPHONE HDV (60019)	2024-03-22	Téléphone 13/04 au 12/05/2024 \ Téléphone 2024 - HDV	02-130-00-331	117.81 \$	628.31 \$
			Téléphone 2024 - HDV	02-120-00-331	26.20 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-141-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-160-00-331	13.07 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-220-00-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-320-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-330-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-390-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-470-00-331	26.14 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-610-00-331	117.81 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-701-10-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-702-30-331	39.22 \$	
					12 241.00 \$	12 241.00 \$

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-04-12

## Liste des paiements du 2024-03-22 au 2024-04-12

### Sommaire

Chèques	1 089 075.79 \$
Chèques annulés	-133.83 \$
Débit direct	12 241.00 \$
	<hr/>
	<b>1 101 182.96 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-03-22  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-04-12



## AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

MARS 2024

### ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-517		2024-03-04	Pour combler manque - location imprimante SSI	260.00 \$	
02-610-00-517		2024-03-04	Pour combler manque - location imprimante SSI		260.00 \$

### TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-610-00-454		2024-03-04	Pour combler dépense formation PG	2 000.00 \$	
02-610-00-494		2024-03-04	Pour combler dépense formation PG		2 000.00 \$
02-141-00-414		2024-03-25	Comblé paiement banque d'heure sitweb	4 000.00 \$	
02-141-00-459		2024-03-25	Comblé paiement banque d'heure sitweb		3 000.00 \$
02-141-01-459		2024-03-25	Comblé paiement banque d'heure sitweb		1 000.00 \$

### REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-234-40-001		2024-03-01	Revenus et dépenses - tests d'eau non-budgéter	2 878.87 \$	
02-470-00-452		2024-03-01	Revenus et dépenses - tests d'eau non-budgéter	2 878.87 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024

**PLANNING AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT ADVISORY  
COMMITTEE**  
Minutes of the March 13<sup>th</sup>, 2024 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 p.m.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Kimberly Chan - Christopher Blais (conseillers / councillors)  
Nicole Desroches - Ryan Gallant - David Shantz - George Claydon - Marc Monette  
Caroline Jean - Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Benoît Delage - Matthew Smith

**AUTRES**

**OTHERS**

Aucun / Nil

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec retrait du point 6.1, à la demande du requérant.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that the agenda governing this meeting be adopted with withdrawal of item 6.1, at the request of the applicant..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

**2.1 Réunion ordinaire du 7 février 2024**

**2.1 Ordinary meeting held on February 7<sup>th</sup>, 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. David Shantz et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 7 février 2024 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. David Shantz, and resolved that the minutes of the ordinary meetings held February 7<sup>th</sup>, 2024, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS**

**3.0 QUESTION PERIOD**

Les requérants pour les dossiers 4.1, 4.2 et 6.2 étaient présent pour présenter sa demande et répondre aux questions des membres du CCUDD.

Applicants for items 4.1, 4.2 and 6.2 were present to present his request and answer questions from the members of the PSDAC.

**4.0 DEMANDES MULTIPLES**

4.1 2024-20011  
 Lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 au cadastre du Québec  
 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott

**PIIA**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'aménager une terrasse, des espaces libres et de construire deux bâtiments secondaires;

ATTENDU QUE l'aménagement de la terrasse, des espaces libres et la construction des deux bâtiments secondaires doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur les lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 du cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Dérogation mineure**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une terrasse à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 553 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 5, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une terrasse à 0 m d'une ligne latérale et arrière de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 459 008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Scott, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre

**4.0 MULTIPLE REQUESTS**

4.1 2024-20011  
 Lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 of the Québec cadastre  
 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden and 8, chemin Scott

**SPAIP**

WHEREAS the owner of lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 and 6 459 008 in the Québec cadastre, properties also known as 238 and 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden and 8, chemin Scott presented to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning and architectural integration plan in order to develop a terrace, open spaces and construct two secondary buildings;

WHEREAS the layout of the terrace, open spaces and the construction of the two secondary buildings must comply with the criteria of regulation 1218-22 on SPAIPs;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on March 8, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to approve this SPAIP request on lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 and 6,459,008 of the Québec cadastre, properties also known as 238 and 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden and 8, chemin Scott.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**Minor exemption**

WHEREAS the owner of the building known as lot 6 459 007 in the Québec cadastre, property also known as 244, chemin d'Old Chelsea, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the development of a terrace 0 m from a rear and side property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 635 553 in the Québec cadastre, property also known as 5, Padden, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the development of a terrace 0 m from a side and rear property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the owner of the building known as lot 6 459 008 in the Québec cadastre, property also known as 8, chemin Scott, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the development of a terrace 0 m from

l'aménagement d'une terrasse à 0 m d'une ligne latérale et arrière de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 238, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur des lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 2024-20008 et 2024-20009  
Lots 4 790 315 au cadastre du Québec  
13, chemin Cross Loops

#### PIIA

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de 0,51 m X 6,79 m pour le commerce « Pharmaprix »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure permettant une deuxième enseigne sur le bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

a side and rear property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 635 552 in the Québec cadastre, property also known as 238, chemin d'Old Chelsea, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the installation of an outdoor refrigerator in the rear setback, whereas zoning by-law number 1215-22 does not allow it;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on March 8, 2024 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Urban Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemptions, in favor of lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 and 6 459 008 in the Québec cadastre, properties also known as 238 and 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden and 8, chemin Scott.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.2 2024-20008 et 2024-20009  
Lots 4 790 315 of the Québec cadastre  
13 chemin Cross Loop

#### SPAIP

WHEREAS the owners of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13, chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of a sign measuring 0.51 m x 6.79 m for the "Pharmaprix" business;

WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS members read the analysis report submitted on March 8th, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13 chemin Cross Loop, conditional upon the agreement of the minor exemption allowing a second sign on the building.

ADOPTED UNANIMOUSLY

## Dérogation mineure

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'affichage d'une deuxième enseigne sur le bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 n'en autorise qu'une seule;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de ne pas accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, étant donné que :

- Le CCUDD juge que le commerce est déjà suffisamment identifié par l'enseigne qui sera installée sur le mur donnant vers l'aire de stationnement.
- L'ajout d'une enseigne à cet emplacement aurait un impact visuel négatif sur le paysage, sur l'effet promenade.
- L'enseigne proposée augmenterait la luminosité du secteur, ce qui va à l'encontre de la préservation de l'aspect champêtre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5.0 DÉROGATION MINEURE

Aucun

### 6.0 PIIA

6.1 2024-20007  
Lot 5 636 315 du cadastre du Québec  
1711, Route 105

Le dossier a été retiré à la demande du requérant.

6.2 2024-20004  
Lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec  
528, Route 105

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée à la Municipalité de Chelsea pour les lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, Route 105, afin d'autoriser la modification des murs sud et ouest du local occupé auparavant par le Rona pour la garderie qui occupera le local, en y :

- insérant des fenêtres;
- ajoutant dans le mur sud (sur le chemin Mill) une porte surplombée d'une marquise;

## Minor exemption

WHEREAS the owners of the building known as lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13, chemin Cross Loop, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the display of a second sign on the building, whereas zoning by-law number 1215-22 only authorizes one;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on March 8, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to deny this request for a minor exemption, in favor of lot 4 790 315 in the cadastre of the Québec, property also known as 13 chemin Cross Loop, the PSDAC considers that:

- the business is already sufficiently identified by the sign which will be installed on the wall facing the parking area.
- Adding a sign to this location would have a negative visual impact on the landscape, on the promenade effect.
- The proposed sign would increase the brightness of the area, which goes against the preservation of the rural appearance.

ADOPTED UNANIMOUSLY

### 5.0 MINOR EXEMPTION

None

### 6.0 SPAIP

6.1 2024-20007  
Lot 5 636 315 of the Québec cadastre  
1711 Route 105

The file was withdrawn at the request of the applicant.

6.2 2024-20004  
Lots 3 637 511 et 2 636 740 of the Québec cadastre  
528 Route 105

WHEREAS a request for approval of a site planning and architectural integration plan has been submitted to the Municipality of Chelsea for lots 3 637 511 and 2 636 740 in the cadastre of Québec, property also known as 528 Route 105, in order to authorize the modification of the south and west walls of the premises previously occupied by Rona for the daycare which will occupy the premises, by:

- inserting windows;
- adding a door in the south wall (on chemin Mill) overlooked by a canopy;

ATTENDU QUE les bâtiments et constructions accessoires adossés au bâtiment seront démolis et qu'une cour de jeux sera aménagée et entourée d'une nouvelle clôture;

ATTENDU QUE les modifications proposées doivent être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres suggèrent au conseil de travailler avec la requérante afin :

- de réduire la superficie de l'aire de jeu recouverte par un gazon synthétique et d'y insérer des îlots de verdure avec des arbres ayant une canopée importante;
- d'identifier sur le plan d'implantation les aménagements prévus pour l'aire de jeux;
- d'identifier les accès piétons et les stationnements réservés à la garderie sur le plan d'implantation.

IL EST DONC PROPOSÉ par Mr. Ryan Gallant, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur les lots 3 637 511 et 2 636 740 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, Route 105.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the buildings and accessory constructions attached to the building will be demolished and a playground will be built and surrounded by a new fence;

WHEREAS the proposed modifications must comply with the criteria of regulation 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on March 8, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the members suggest that the council work with the applicant in order to:

- reduce the surface area of the playing area covered by artificial turf and insert islands of greenery with trees with a large canopy;
- identify on the layout plan the arrangements planned for the playground;
- identify pedestrian access and parking reserved for daycare on the layout plan.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Urban Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to approve this request for a SPAIP on lots 3 637 511 and 2 636 740 of the Québec cadastre, property also known as 528 Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

<b>7.0</b>	<b>USAGES CONDITIONNELS</b>	<b>7.0</b>	<b>CONDITIONAL USES</b>
Aucun		None	
<b>8.0</b>	<b>PPCMOI</b>	<b>8.0</b>	<b>SBCMOP</b>
Aucun		None	
<b>9.0</b>	<b>RÈGLEMENTS D'URBANISME</b>	<b>9.0</b>	<b>PLANNING BY-LAWS</b>
<b>9.1</b>	<b>Règlement de zonage 1215-23 – Établissements de résidence principale</b>	<b>9.1</b>	<b>Zoning By-law 1215-23 – Principal residence establishments</b>
ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entrés en vigueur le 29 novembre 2022;		WHEREAS zoning by-law number 1215-22 come into force on November 29, 2022;	
ATTENDU QU'il y a lieu de clarifier ce qui est considéré une résidence principale;		WHEREAS it is necessary to clarify what is considered a principal residence;	
ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 8 mars 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;		WHEREAS members have read the analysis report submitted on March 8, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;	
IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage.		IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to municipal council to modify the zoning by-law.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	

<b>10.0 INFORMATION DU CONSEIL</b>	<b>10.0 FEEDBACK FROM COUNCIL</b>
------------------------------------	-----------------------------------

10.1 Session ordinaire du 12 mars 2024	10.1 March 12 <sup>th</sup> , 2024, ordinary meeting
--	--

Présentation des dossiers soumis au CCUDD de février 2024 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2024.	Presentation of the files submitted to the PSDAC in February 2024 and tabled at the ordinary session of the municipal council on March 12 <sup>th</sup> , 2024.
---	---

<b>11.0 AUTRE</b>	<b>11.0 OTHER</b>
-------------------	-------------------

11.1 Modifications règlementaires afin de se conformer à des modifications récentes au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	11.1 By-laws amendment to comply with recent modifications to the MRC des Collines-de-l'Outaouais Regional Master Plan
---	--

Présentation du dossier 9.3 qui était à l'ordre du jour du CCUDD du 7 février dernier. Le dossier est représenté à la demande du comité. Celui-ci avait effectué une recommandation favorable lors de la séance de février, mais étant donné des problèmes avec la connexion internet, il avait demandé que le dossier soit représenté en mars.	Presentation of file 9.3 which was on the agenda of the PSDAC on February 7. The file is resubmitted at the request of the committee, which had made a favorable recommendation during the February session, but given issues with internet connection, members asked that the file be presented again in March.
---	--

<b>12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>12.0 ADJOURNMENT</b>
--------------------------------	-------------------------

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 20h24.	IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. George Claydon, and resolved that this meeting be adjourned at 8:24 p.m.
--	--

ADOPTED UNANIMOUSLY

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
---------------------------	----------------------

.....  
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
------------------------------	---------------------

.....  
Kimberly Chan, Présidente / Chair



## Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1  
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca)

(Code de classification 114.206)

### COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES ET SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CCTPI + CMAD)

### PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES AND ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY ADVISORY COMMITTEE (PWIAAC + ASMAC)

Procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2024

Minutes of the March 22, 2024, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Christopher Blais, président de cette réunion, déclare la présente séance du CCPTI et CMAD ouverte à 8h30.

Having noticed there is quorum, Mr. Christopher Blais, presiding over this meeting, declares this sitting of the PWIAAC and ASMAC open at 8:30 a.m.

#### PRÉSENCES

#### ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Pierre Guénard (Maire / Mayor), M. Christopher Blais (Conseiller / Councillor), Mme Kimberly Chan (Conseillère / Councillor), M. Danik Chamberland, M. Luc Gervais (Employés municipaux / Municipal Officers)  
Mme Catherine Barrette, M. Robert Arnold, M. Michel Hébert, M. Étienne Gaudet-Pellerin (Membres du CCPTI)  
Andy Ball, Heather MacDonald, Alain Piché, Allana Leblanc (Membres du CMAD)

#### ABSENCES

#### ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Enrico Valente, M. Marc Antoine Biron

#### 1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – 8h30 à 9h00

#### 1.0 QUESTION PERIOD – 8:30am to 9:00am

Deux résidents se présentent à 8h30 pour poser une question en lien avec une traverse qu'ils considèrent dangereuse. Ils ont fait parvenir une lettre au service des travaux publics et infrastructures et de la mobilité durable pour faire part de leurs inquiétudes et pour offrir des solutions possibles pour améliorer la sécurité à cet endroit. La traverse en question se trouve à proximité du ch. Peters Point. Les différentes options pour améliorer la sécurité de la traverse seront évaluées par le service.

Two residents arrive at 8:30 a.m. to ask a question about a crossing they consider unsafe. They have sent a letter to the Public Works and Infrastructures and Sustainable Mobility department to express their concerns and to offer possible solutions to improve safety at this location. The crossing in question is close to Peters Point Road. The various options for improving the safety of the crossing will be evaluated by the department.

Un résident se présente à la période de questions pour faire une présentation aux membres des comités sur l'approche Vision Zéro. La présentation sera partagée aux membres des deux comités.

A resident came to question period to make a presentation to committee members on the Vision Zero approach. The presentation will be shared with members of both committees.

#### 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

The agenda is adopted as presented.

#### 3.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

#### 3.0 FOLLOW-UP ON CURRENT FILES

##### 3.1 Guide sur les mesures de modération de la circulation et sur la détermination des limites de vitesse

##### 3.1 Guide to traffic calming measures and setting speed limits

Les membres discutent de l'approche qui sera prise pour développer une politique Vision Zéro qui englobera le guide sur les mesures de modération de la circulation et sur la détermination des limites de vitesse. Un membre demande si malgré le fait qu'une politique soit en développement, mais pas encore complète, que certaines actions puissent quand même être prises pour gérer des situations qui sont jugées dangereuses telle la traverse mentionnée pendant la période de questions. Il est confirmé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une politique en place pour agir dans des situations dans lesquels il est jugé qu'il y a un enjeu de

Members discussed the approach that will be taken to develop a Vision Zero policy that will encompass the guide on traffic calming measures and the determination of speed limits. A member asked whether, despite the fact that a policy is under development but not yet complete, certain actions could still be taken to manage situations that are deemed dangerous, such as the crossing mentioned during the question period. It was confirmed that it is not necessary to have a policy in place to act in situations where it is deemed that there is a safety issue. A member asked if there was a work plan or timetable for the various guides and policies



## **Travaux publics et infrastructures**

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA  
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1  
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca)

(Code de classification 114.206)

sécurité. Un membre demande s'il existe un plan de travail ou un échéancier pour les différents guides et politiques qui doivent être mis en place? Il est mentionné que cette question sera apportée au directeur pour avoir des éclaircissements.

### **3.2 Stationnement sur rue pendant la période hivernale**

Les membres sont informés que les discussions pour apporter des changements à différents aspects des règlements pour le stationnement sur rue pendant la période hivernale sont en cours.

### **3.3 Étude d'opportunité du MTMD pour le réaménagement du chemin d'Old Chelsea**

Une mise à jour est donnée aux membres en lien avec l'étude d'opportunité. L'étude sera présentée aux membres du conseil à l'automne.

### **3.4 Étude de circulation - Réaménagement des intersections Scott, Kingsmere, Lac Meech et d'Old Chelsea**

Une mise à jour est donnée aux membres en lien avec l'étude de circulation. Un membre demande si des options sont envisagées pour aider à la réduction de trafic véhiculaire à ces intersections. Il est mentionné que ce point fut soulevé lors des rencontres avec la CNN et sera pris en considération. Les membres sont informés des mesures temporaires, le marquage, qui sera mis en place à l'intersection du chemin Kingsmere et du chemin du Lac Meech pour améliorer la sécurité des usagers cette année. Il est mentionné que le marquage vert qui indique la bande cyclable devrait continuer en ligne droite sur le chemin du Lac-Meech, permettant une meilleure visibilité des cyclistes lors de la traverse de l'intersection. Il est aussi mentionné par un membre qu'il serait favorable de regarder un peu à l'extérieur de l'intersection pour avoir une vue d'ensemble sur les options possibles de réaménagement à proximité, comme des sentiers pédestres aux autres traverses piétonnières qui sont déjà en place.

### **3.5 Plan de sécurité routière – MRC**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

### **3.6 Mise à jour VVC**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

### **3.7 Mobilité active corridors scolaires**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

### **3.8 Projet Pilote – Résultats sondage**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

### **3.9 Vitesse affichée sur la route 105**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

### **3.10 Traverses pour activités récréatives**

Faute de temps, ce sujet sera abordé à une rencontre subséquente.

to be put in place? It was noted that this question would be brought to the Director for clarification.

### **3.2 On-street parking during winter**

Members were informed that discussions to make changes to various aspects of the by-laws for on-street parking during the winter period are underway.

### **3.3 MTMD opportunity study for the redevelopment of chemin d'Old Chelsea**

Members were given an update on the opportunity study. The study will be presented to Council members in the fall.

### **3.4 Traffic study - Redevelopment of Scott, Kingsmere, Meech Lake and Old Chelsea intersections**

Members were given an update on the traffic study. A member asked if options were being considered to help reduce vehicular traffic at these intersections. It was mentioned that this point had been raised during meetings with the NCC and would be taken into consideration. Members were informed of the temporary measures, marking, that will be put in place at the intersection of Kingsmere Road and Meech Lake Road to improve user safety this year. It was mentioned that the green marking indicating the bike lane should continue in a straight line on chemin du Lac-Meech, allowing better visibility for cyclists when crossing the intersection. It was also mentioned by a member that it would be a good idea to look a little outside the intersection to get an overview of possible redevelopment options nearby, such as footpaths at other pedestrian crossings that are already in place.

### **3.5 Road safety plan – MRC**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.

### **3.6 VVC update**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.

### **3.7 Active mobility school corridors**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.

### **3.8 Pilot Project - Survey results**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.

### **3.9 Posted speed on Route 105**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.

### **3.10 Crossings for recreational activities**

Due to time constraints, this topic will be discussed at a subsequent meeting.



**4.0 AUTRE**

**4.1 Annonce fusion des comités**

Les membres sont informés qu'une fusion des deux comités sera faite dans les prochaines semaines. La nouvelle résolution, qui nomme le comité et qui explique sa composition sera présenté au conseil du mois de mai. Les membres intéressés à faire parti de ce nouveau comité sont invités faire part de leur intérêt au président de leur comité actuel. Il y aura une rencontre du CCPTI ainsi qu'une rencontre du CMAD au mois d'avril aux dates prédéterminées.

**4.0 OTHER**

**4.1 Committee merger announcement**

Members were informed that the two committees would be merged in the coming weeks. The new by-law, naming the committee and explaining its composition, will be presented at the May Board meeting. Members interested in joining the new committee are invited to express their interest to the chairman of their current committee. There will be a meeting of the PWIAC and a meeting of the ASMAC in April, on predetermined dates.

**5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Piché, appuyé par Monsieur Andy Ball et résolu que cette rencontre soit levée à 11h12.

**5.0 ADJOURNMENT**

IT IS PROPOSED by Mr. Alain Piché, seconded by Mr. Andy Ball, and resolved that this meeting be adjourned at 11:12 a.m.

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**

*Luc Gervais*

.....  
Luc Gervais, secrétaire

**MINUTES SUBMITTED BY**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

.....  
Christopher Blais, Président

**MINUTES APPROVED BY**



COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,  
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA  
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 29 février 2024

RECREATION, SPORTS, CULTURE  
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY  
COMMITTEE (RSCCLC)

Minutes of February 29, 2024, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente  
du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the  
RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00 p.m.

**PRÉSENCES**

**ATTENDANCE RECORD**

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, Enrico Valente (conseiller / concillor)

Julie DuPont, Élisabeth Veyrat, Christine Butt, David Marchesseault, Lynda Pedley (membres du comité / committee members)

Claudine Paré-Lépine, Nathalie Gagnon (employés municipaux / municipal staff)

**ABSENCES**

**ABSENTS**

Étaient absents / Were absent

Geneviève Bolduc (employés municipaux / municipal staff)

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Christine Butt, appuyé par Élisabeth  
Veyrat et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit  
et est par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Christine Butt, seconded by Élisabeth Veyrat  
and resolved that the agenda governing this meeting be and is  
hereby adopted as presented.

**2.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL**

**2.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL**

La présidente explique que les nouveaux frais de ménage qui  
ont été adoptés par résolution au dernier conseil municipal n'ont  
pas plu à tout le monde, mais ils étaient nécessaires. Elle  
souligne que l'événement Plaisirs d'hiver s'est bien déroulé.

The president explains that the new cleaning fees that were  
adopted by resolution at the last municipal council did not please  
everyone, but they were necessary. She emphasizes that the  
Winter Fun Day event went well.

**3.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**3.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES**

Aucun item n'est discuté à ce point.

No items are discussed at this point.

**4.0 LE PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

**4.0 THE CULTURAL POLICY ACTION PLAN**

La coordonnatrice du Service des loisirs et l'agente de  
développement des communautés expliquent comment elles s'y  
sont prises pour commencer le plan d'action de la nouvelle  
politique culturelle. Le comité d'aujourd'hui servira donc à  
regarder tous les objectifs pour voir si la priorisation du plan  
d'action doit être modifiée.

The Recreation Department coordinator and the community  
development officer explain how they went about starting the action  
plan for the new cultural policy. Today's committee will therefore be  
used to look at all the objectives to see if the prioritization of the  
action plan needs to be modified.

Un membre désire savoir si les objectifs seront présentés en ordre de priorité et la coordonnatrice du Service des loisirs confirme que c'est bien le cas.

### **1. Développer des ressources pour soutenir le dynamisme culturel de Chelsea et les acteurs du milieu**

La coordonnatrice du Service des loisirs explique le tableau en détail avec chacun des points et leur ordre de priorité.

Un membre se demande si l'ordre de priorisation a été fait pour la prochaine année ou pour les prochains 5 ans par exemple. La coordonnatrice du Service des loisirs lui explique que le but de la rencontre est de prioriser les actions globalement et la deuxième étape sera de prioriser tous les objectifs confondus et de correspondre une action à une année d'exécution.

Le point « Mobiliser la communauté pour qu'elle facilite l'offre culturelle et fédère le secteur » a été mis à discuter, car la coordonnatrice et l'agente de développement des communautés du Service des loisirs n'étaient pas certaines de ce que ça impliquait exactement. Un membre croit qu'il y a une erreur dans l'intitulé. Il suggère de comparer les documents avec ceux de la rencontre du mois de juillet.

Un conseiller pose la question à savoir comment le Service des loisirs voit ce premier objectif par rapport à l'importance qu'ils vont porter aux partenaires communautaires qui ont aussi une offre qui s'ajoute à ce que nous avons déjà comme municipalité. L'agente de développement des communautés explique que ça bonifie l'offre bien sûr et elle explique qu'elle a procédé à un exercice qui était de répertorier tous les services offerts sur le territoire de la municipalité. Elle explique que l'offre est très grande et diversifiée. Le conseiller pose la question à savoir comment allons-nous intégrer le Centre Meredith et La Fab sur Mill dans ce plan par exemple. Un membre soulève que nous avons un énorme levier dans la Municipalité qui est le sport alors si nous pouvons mettre un peu de culture dans tout ça, nous n'excluons personne et ça va rassembler la communauté.

Un membre souligne que les points qui sont « en continu » seront exécutés dans le temps, mais il explique que nous passons peut-être à côté de quelque chose. Il suggère donc de mettre un numéro de priorisation au lieu d'écrire « en continu ».

Un membre pose la question à savoir si c'est possible de mettre le même numéro de priorisation à plusieurs éléments. Il se demande également s'il est possible d'ajouter une colonne au tableau pour séparer les éléments qui coûtent de l'argent et ceux qui ne coûteront rien. La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne que ce que nous travaillons aujourd'hui est un exercice qui sera fait en deux temps. Un tableau sera fait avec l'année de prévue pour chaque point ainsi que les ressources et les partenaires qui seront nécessaires à la réalisation de chaque élément.

Un membre souligne qu'au point 1.13 « Mettre en place des infrastructures culturelles municipales et adapter les espaces existants, tels qu'un centre culturel, une boîte noire, un théâtre, une scène, etc. » il comprend que c'est un point qui va coûter de l'argent et qui va se réaliser sur plusieurs années, mais il souligne que c'est un besoin criant dans la communauté de Chelsea. Il souligne que pour que ce soit mis en place sur 10 ans par exemple, nous devons commencer le travail immédiatement, car il y a plusieurs choses qui peuvent être réalisées en amont pour que la réalisation soit faite dans les temps. La coordonnatrice du Service des loisirs est d'accord avec lui, mais elle explique qu'il n'y aura pas énormément de

A member wants to know if the objectives will be presented in order of priority and the Recreation Department coordinator confirms that this is indeed the case.

### **1. Develop resources to support the cultural dynamism of Chelsea and local stakeholders**

The Recreation Department coordinator explains the table in detail with each point and their order of priority.

A member wonders if the prioritization order was made for the next year or for the next 5 years for example. The coordinator of the Recreation Department explains to him that the goal of the meeting is to prioritize actions globally and the second step will be to prioritize all objectives combined and to correspond an action to a year of execution.

The point "Mobilize the community so that it facilitates cultural offerings and unites the sector" was put up for discussion, because the coordinator and the community development officer of the Recreation Department were not sure of what that meant. A member believes there is an error in the title. He suggests comparing the documents with those from the July meeting.

A councillor asks the question of how the Recreation Department sees this first objective in relation to the importance they will give to community partners who also have an offer that adds to what we already have as a municipality. The community development officer explains that this of course improves the offer and explains that she carried out an exercise which was to list all the services offered on the territory of the municipality. She explains that the offer is very large and diverse. The councillor asks the question of how we are going to integrate the Meredith Center and La Fab sur Mill into this plan for example. A member points out that we have a huge lever in the Municipality which is sport so if we can put a little culture into all that, we will not exclude anyone, and it will bring the community together.

A member pointed out that points that are "to be continued" will be executed over time but explained that we may be missing something. He therefore suggests putting a priority number instead of writing "to be continued".

A member asks the question whether it is possible to put the same prioritization number on several elements. He also wonders if it is possible to add a column to the table to separate the items that cost money and those that will not cost anything. The Recreation Department coordinator mentions that what we are working on today is an exercise that will be done in 2 stages. A table will be made with the planned year for each point with the resources and partners that will be necessary to achieve each element.

A member underlines that in point 1.13 "Establish municipal cultural infrastructure and adapt existing spaces, such as a cultural center, a black box, a theater, a stage, etc." he understands that this is something that will cost money and will be achieved over several years, but he emphasizes that it is a crying need in the Chelsea community. He emphasizes that for this to be implemented over 10 years for example, we must start work immediately, because there are several things that can be done upstream so that it is done on time. The coordinator of the Recreation Department agrees with him, but she explains that there will not be a lot of things accomplished in 2024, given that we are currently a small team.

A member raises that in point 1.7 "Diversify broadcast locations throughout the territory of Chelsea" it is written "not municipal" in the priority box, but she emphasizes that the municipality can ensure that balanced and fair is achieved. Which means that the municipality could ensure that the events organized are not all at

choses réalisées en 2024, étant donné que nous sommes une équipe réduite présentement.

Un membre soulève qu'au point 1.7 « Diversifier les lieux de diffusion sur tout le territoire de Chelsea » il est écrit « pas municipal » dans la case des priorités, mais elle souligne que la municipalité peut veiller à ce qu'une diffusion équilibrée et équitable soit réalisée. Ce qui veut dire que la municipalité pourrait s'assurer que les événements organisés ne soient pas tous en même temps et pas tous dans le même secteur. L'agente de développement des communautés explique que le babillard communautaire va grandement nous aider à surveiller ce point.

## **2. Tisser des liens de coopération entre le secteur culturel et les autres secteurs**

L'agente de développement des communautés demande aux membres de préciser si la politique de gestion des acquis parle des infrastructures culturelles artistiques ou si c'est plus dans le cas où la Municipalité ferait l'acquisition d'une collection de tableaux par exemple. Un membre demande si la municipalité n'a pas déjà une politique pour les acquis en général, mais dans tous les cas il serait bien d'en avoir une et il offre son aide pour aider l'équipe avec ce projet.

Un membre souligne que le point 2.9 « Renforcer les liens avec le secteur privé » est coté « en continu » dans la colonne des priorités, mais il pense qu'il serait bien de le mettre prioritaire, car c'est quelque chose qui se fait déjà et il serait bien de le mettre de l'avant pour que tout le monde aille dans la même direction. Il souligne également le point 2.8 « Collaborer avec Tourisme Outaouais pour avoir une portée régionale » ne devrait pas être « en continu » non plus, car Tourisme Outaouais offre du financement pour des projets qui ont une portée régionale et il pense qu'il serait intéressant d'avoir cette relation avec eux, mais il reconnaît que c'est quelque chose qui demande beaucoup de travail. L'agente de développement des communautés explique pourquoi ce point a été mis « en continu ». Il est convenu que c'est un objectif qui sera à moyen terme.

Un membre souligne que dans l'objectif 2, qui est de tisser des liens de coopération entre le secteur culturel et les autres secteurs, il y avait le point un qui était de faire connaître les ressources culturelles aux différents secteurs. Le point deux était de créer des partenariats avec les différents organismes communautaires et avec Tourisme Outaouais et le troisième point était de renforcer les liens avec le secteur privé.

Un conseiller se demande ce qu'« en continu » veut dire exactement et la coordonnatrice du Service des loisirs précise que ce terme a été mis pour les actions qui sont déjà commencées ou qui sont déjà faites, mais elle est d'accord pour revoir ces points.

Un membre demande des explications par rapport au point 2.7 « Explorer les partenariats avec des secteurs culturels à l'extérieur de Chelsea ». Un membre qui a pris part à la création de la politique culturelle lui explique que ce point va permettre à Chelsea de travailler, en collaboration avec d'autres municipalités, pour créer un partenariat pour la création de petits ou de grands événements qui seraient plus fréquents et ensuite se créer des liens de réseautage. La présidente souligne également que ce point était pour s'assurer que nous n'organisons pas les mêmes événements qu'une municipalité

the same time and not all in the same sector. The community development officer explains that the community bulletin board will greatly help us monitor this point.

## **2. Build cooperative links between the cultural sector and other sectors**

The community development officer asks members to clarify whether the assets management policy talks about artistic cultural infrastructures or if it is more in the case where the municipality would acquire a collection of paintings, for example. A member asks if the municipality already have a list of what they own, but in any case, it would be good to have one and he offers his assistance to help the team with this project.

A member underlines that point 2.9 "Strengthening links with the private sector" is "to be continued" rated in the priority column, but he thinks that it would be good to make it a priority, because it is something that is already being done and it would be good to put it forward so that everyone goes in the same direction. He also highlights point 2.8 "Collaborating with Outaouais Tourism to have a regional scope" should not be "continuous" either, because Outaouais Tourism offers funding for projects that have a regional focus and he thinks it would be interesting to have that relationship with them, but he recognizes that it's something that takes a lot of work. The community development officer explains why this point was made "continuous". It is agreed that this is a medium-term objective.

A member underlines that in objective 2, which is to forge links of cooperation between the cultural sector and other sectors, there was point one which was to make cultural resources known to the different sectors. The point two was to create partnerships with different community organizations and with Outaouais Tourism and the third point was to strengthen ties with the private sector.

A councillor wonders what "to be continued" means exactly and the coordinator of the Recreation Department specifies that this term was used for actions that have already started or are already done, but she agrees to review these points.

A member asked for explanations regarding point 2.7 "Exploring partnerships with cultural sectors outside of Chelsea". A member who took part in the creation of the cultural policy explains to him that this point will allow Chelsea to work, in collaboration with other municipalities, to create a partnership for the creation of small or large events which would be more frequent and then create networking links. The president also emphasizes that this point was to ensure that we do not organize the same events as a neighboring municipality during the same weekend to diversify the offer in the region.

## **3. Encourage the development of cultural centers**

The Recreation Department coordinator asks members how they perceive point 3.4 "Establish a cultural center to connect schools and homeschooling". The president explains that the idea was to involve families in the events through schools. A member noted that it is also important to include homeschooling families.

A member who participated in the creation of the new cultural policy mentions that it had been discussed to ensure that there were cultural centers in the different neighborhoods of the Municipality while encouraging developments with La Fab sur Mill and the Old Chelsea Gallery for example.

avoisinante durant la même fin de semaine pour diversifier l'offre dans la région.

### **3. Encourager le développement des pôles culturels**

La coordonnatrice du Service des loisirs demande aux membres comment ils perçoivent le point 3.4 « Mettre en place un pôle culturel pour connecter les écoles et l'école à la maison ». La présidente explique que l'idée était d'impliquer les familles dans les événements en passant par les écoles. Un membre souligne qu'il est également important d'inclure les familles qui font l'école à la maison.

Un membre qui a participé à la création de la nouvelle politique culturelle mentionne qu'il avait été discuté de veiller à ce qu'il y ait des pôles culturels dans les différents quartiers de la Municipalité tout en encourageant les développements avec La Fab sur Mill et la Galerie Old Chelsea par exemple.

Un membre tient à souligner que le point 3.8 « Créer un lieu rassembleur intergénérationnel et interculturel en plein air » est très important, car il n'y a pas ce genre de lieu à Chelsea.

### **4. Diffuser, promouvoir et améliorer le profil de l'offre culturelle de Chelsea**

La coordonnatrice du Service des loisirs aimerait avoir l'avis des membres par rapport au point 4.4 « Mieux faire connaître les pôles culturels, dont celui du centre du village, pour adopter une stratégie promotionnelle en commun entre les partenaires municipaux, communautaires et privés ». Un membre explique qu'il serait bien de promouvoir tous les événements qui sont offerts dans la Municipalité aux mêmes endroits pour que l'offre soit bien visible par tous.

La coordonnatrice du Service des loisirs souligne que le point 4.6 « Maintenir, développer et diversifier les activités et les manifestations culturelles et artistiques en rejoignant toutes les générations » touche un des points de l'objectif précédent par rapport à l'accessibilité à la culture aux aînés. La présidente précise que ce point s'adressait plus aux adolescents.

Un membre mentionne qu'il aurait mis le point 4.9 « Favoriser l'offre culturelle permettant de créer un sentiment d'appartenance de toutes les communautés culturelles » avec une priorité plus haute, car il mentionne que l'offre est souvent organisée par des anglophones dans la Municipalité.

### **5. Renforcer la collaboration avec les communautés autochtones**

Un conseiller explique qu'il y a déjà eu des actions de posées dans ce sens. Par exemple, la communauté algonquine de Kitigan Zibi a déjà été rencontrée par rapport à ce point. Cette communauté désire faire valoir leur culture et leur présence. Il demande s'il y a eu des avancés en ce sens et la réponse est non. La présidente mentionne que le maire a discuté du sujet avec la MRC. Donc il y aura une ouverture avec Monsieur Dylan Whiteduck prochainement.

Un membre mentionne qu'au point 5.2, « Sensibiliser et renseigner le personnel municipal de même que l'ensemble des citoyens et citoyennes sur l'histoire et la culture autochtone » il mettrait ce point en priorité, car c'est important de faire l'éducation du personnel municipal pour pouvoir faire l'inclusion et ensuite poursuivre avec les autres actions.

Un membre mentionne qu'il y a un centre culturel à Kitigan Zibi alors il croit que c'est un bon endroit pour débiter le projet.

A member would like to point out that point 3.8 "Create an intergenerational and intercultural outdoor gathering place" is very important, because there is no such place in Chelsea.

### **4. Disseminate, promote, and improve the profile of Chelsea's cultural offering**

The coordinator of the Recreation Department would like to have the members opinions on point 4.4 "Better awareness of cultural centers, including that of the village center, to adopt a joint promotional strategy between municipal, community and private partners". A member explains that it would be good to promote all the events that are offered in the Municipality in the same places so that the offer is clearly visible to everyone.

The coordinator of the Recreation Department underlines that point 4.6 "Maintain, develop and diversify cultural and artistic activities and events by reaching all generations" touches on one of the points of the previous objective in relation to accessibility to culture for elders. The president clarified that this point was aimed more at adolescents.

A member mentions that he would have given point 4.9 "Promote the cultural offer to create a feeling of belonging for all cultural communities" with a higher priority, because he mentions that the offer is more organized by English speakers in the Municipality.

### **5. Strengthen collaboration with indigenous communities**

A councillor explains that there have already been actions taken in this direction. For example, the Algonquin community of Kitigan Zibi has already been met on this point. This community wants to showcase their culture and their presence. He asks if there has been any progress in this direction and the answer is no. The president mentions that the mayor has discussed the subject with the MRC. So, there will be an opening with Mr. Dylan Whiteduck soon.

A member mentions that in point 5.2, "Raising awareness and informing municipal staff as well as all citizens about indigenous history and culture" he would put this point as a priority, because it is important to do so education of municipal members to be able to carry out inclusion and then continue with other actions.

A member mentions that there is a cultural center in Kitigan Zibi, so he believes that's a good place to start the project.

### **6. Highlight Chelsea's historical and heritage assets**

The Recreation Department coordinator would like to have details on point 6.8 "Sharing ancestral knowledge and local traditions". A member mentions that there are a lot of opportunities to bring in people who can show us, for example, how to make canoes with bark.

A member underlines that it would be possible to bring together some elements of objectives 5 and 6, because there are links to be made between the two.

A member finds that point 6.2 "Telling our story through toponymy, by calling on the community and exploring different modes of interpretation" is important and a priority, because in 30 years, the people who can tell us the memory of the time will no longer be here so it would be good to hear them and write their story.

A member agrees, but he specifies that by breaking down points 6.1 and 6.2, it comes back each time to toponymy while point 6.1 is to promote heritage by means of toponymy. He therefore suggests bringing the 2 points together so that there are story tellers to pass on their knowledge.

## **6. Mettre en valeur les atouts historiques et patrimoniaux de Chelsea**

La coordonnatrice du Service des loisirs désire avoir des précisions sur le point 6.8 « Partager les savoirs ancestraux et les traditions locales ». Un membre mentionne qu'il y a beaucoup d'opportunités de faire venir des gens qui peuvent nous montrer, par exemple, comment fabriquer des canots avec de l'écorce.

Un membre souligne qu'il serait possible de rallier quelques éléments des objectifs 5 et 6, car il y a des liens à faire entre les deux.

Un membre trouve que le point 6.2 « Raconter notre histoire à travers la toponymie, en faisant appel à la communauté et en explorant différents modes d'interprétation » est important et prioritaire, car dans 30 ans, les gens qui peuvent nous raconter la mémoire du temps ne seront plus là alors il serait bien de les entendre et d'écrire leur histoire.

Un membre est d'accord, mais il précise qu'en décomposant les points 6.1 et 6.2, ça revient à chaque fois à la toponymie alors que le point 6.1 est de valoriser le patrimoine au moyen de la toponymie. Il suggère donc de rassembler les 2 points ensemble de façon à ce qu'il y ait des conteurs d'histoire pour transmettre leurs savoirs.

Un membre souligne que la toponymie est d'expliquer l'histoire des noms.

## **7. Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture**

La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne que le point 7.3 « Favoriser la vitalité culturelle et le rapprochement interculturel - Reconnaître la richesse qu'apporte la diversité de la communauté » a été mis à discuter, car elle aimerait avoir des exemples d'actions à faire à ce point. Un membre donne comme exemple de faire des soirées « potluck » avec les différentes cultures qui se trouvent dans la communauté pour partager les cultures tous ensemble.

Un membre souligne que les actions à faire dans l'objectif 7 ne sont pas assez précises alors il suggère de rallier ses actions à un autre objectif.

La présidente explique que quand une nouvelle politique est présentée, le conseil aime prendre son temps pour bien l'étudier, car elle sera présentée par la suite à l'ensemble de la population.

La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne que la prochaine étape est de refaire le tableau et d'y ajouter des dates pour la réalisation des objectifs.

A member emphasizes that toponymy is about explaining the history of names.

## **7. Contribute to individual and collective development through culture**

The coordinator of the Recreation Department mentions that point 7.3 "Promote cultural vitality and intercultural rapprochement - Recognize the richness brought by the diversity of the community" was put up for discussion, because she would like to have examples of actions to take at this point. A member gave the example of having "potluck" evenings with the different cultures found in the community to share cultures together.

A member underlines that the actions to be taken in objective 7 are not precise enough so he suggests aligning his actions with another objective.

The president explains that when a new policy is presented, the council likes to take its time to study it carefully because it will subsequently be presented to the entire population.

The Recreation Department coordinator mentions that the next step is to redo the table and add dates for achieving the objectives.

## **5.0 SUJET TRAVAILLÉ LORS DU PROCHAIN COMITÉ : CONSULTATION SUR LES BESOINS EN LOISIRS**

La coordonnatrice du Service des loisirs demande aux membres en premier lieu s'ils ont apprécié la nouvelle manière de fonctionner pour le comité des loisirs et si le temps alloué pour prendre connaissance des documents était suffisant ou s'ils préféreraient avoir plus de temps pour les consulter.

Un des membres mentionne que le temps alloué pour prendre connaissance des documents est correct et le fait que les procès-verbaux sont accessibles plus rapidement lui plaît.

## **5.0 SUBJECT WORKED AT THE NEXT COMMITTEE: CONSULTATION ON RECREATION NEEDS**

The coordinator of the Recreation Department first asks the members if they appreciated the new way of operating for the recreation committee and if the time allocated to read the documents was sufficient or if they would prefer to have more time for them to consult.

A members mentioned that the time allocated to read the documents was correct and he liked the fact that the minutes were accessible more quickly.

La coordonnatrice du Service des loisirs explique qu'il y aura une série de groupe de discussion qui va débiter en mars avec les résidents de chaque district dans le but d'avoir leurs opinions sur les besoins en loisirs au sein de la Municipalité de Chelsea. Lors du prochain comité, il sera donc question de regarder le contenu de la consultation publique qui découlera de ces groupes de discussion.

Un membre se demande pourquoi il y a seulement 10 à 12 personnes par district. La coordonnatrice du Service des loisirs explique que l'idée était d'avoir de petits groupes pour favoriser la discussion.

Un membre mentionne que le Low Down a publié l'information dans leur journal alors ça va peut-être aider aux inscriptions.

The coordinator of the Recreation Department explains that there will be a series of focus groups which will begin in March with residents of each district to obtain their opinions on the recreational needs within the Municipality of Chelsea. At the next committee, it will therefore be a question of looking at the content of the public consultation that will result from these discussion groups.

A member wonders why there are only 10-12 people per district. The Recreation Department coordinator explains that the idea was to have small groups to encourage discussion.

A member mentioned that the Low Down published the information in their newspaper so perhaps that will help with registrations.

**6.0 VARIA**

**6.0 VARIA**

**6.1 Départ de Catherine Knight**

**6.1 Catherine Knight departure**

La coordonnatrice du Service des loisirs explique qu'il y aura une résolution qui va être présentée au conseil du 12 mars à la suite du départ de Madame Knight. Par la suite une recherche de candidature sera lancée pour recruter un nouveau membre au sein du comité des loisirs.

The coordinator of the Recreation Department explains that there will be a resolution that will be presented to the council on March 12 following the departure of Mrs. Knight. Subsequently, a search for applications will be launched to recruit a new member to the recreation committee.

**7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**

**7.0 ADJOURNMENT**

IL EST PROPOSÉ par Enrico Valente, secondé par Élisabeth Veyrat et résolu que cette rencontre soit levée.

IT IS PROPOSED by Enrico Valente, seconded by Élisabeth Veyrat and resolved that this meeting be adjourned.

<p>PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">Geneviève Bolduc</p>	<p>MINUTES SUBMITTED BY</p>
<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">Cybèle Wilson, Présidente</p>	<p>MINUTES APPROVED BY</p>



**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /  
ADMINISTRATIVE SERVICES**

## **6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 377 500,00 \$ POUR  
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1301-24 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 377 500,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2024.

---

(conseillère/conseiller)

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 377 500,00 \$ POUR  
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

<b>Description</b>	<b>Terme</b>	<b>Coût</b>
Aménagement d'un accès à la Rivière – Loisirs	5 ans	73 400,00 \$
Plans et devis – Installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	68 200,00 \$
Installation du système enteliWeb au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	89 100,00 \$
Avant-projet – Stabilisation des berges d'un cours d'eau route 105	5 ans	146 800,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>377 500,00 \$</b>

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les diverses acquisitions mentionnées ci-haut, pour un montant total de 377 500,00 \$, le tout réparti tel que décrit aux annexes A à D, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 377 500,00 \$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.**

---

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 mai 2024

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2024

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -24

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES  
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès communautaire à la rivière (5 ans)	66 675.00 \$
	<b>Total travaux avant taxes</b>	66 675.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	3 333.75 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	6 650.83 \$
	<b>Total travaux après taxes</b>	76 659.58 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(6 659.17) \$
	<b>Total travaux (taxes nettes)</b>	70 000.42 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	3 399.58 \$
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>73 400.00 \$</b>

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière  
7 mai 2024

Pierre Guénard  
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour l'installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith (5 ans)	61 900.00 \$
	<b>Total honoraires professionnels avant taxes</b>	61 900.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	3 095.00 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	6 174.53 \$
	<b>Total honoraires professionnels après taxes</b>	71 169.53 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(6 182.26) \$
	<b>Total honoraires professionnels (taxes nettes)</b>	64 987.26 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	3 212.73 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>68 200.00 \$</b>

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière  
7 mai 2024

Pierre Guénard  
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Installation du système enteliWeb (contrôle à distance) au Centre Meredith (5 ans)	81 000.00 \$
	<b>Total travaux avant taxes</b>	81 000.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	4 050.00 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	8 079.75 \$
	<b>Total travaux après taxes</b>	93 129.75 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(8 089.88) \$
	<b>Total travaux (taxes nettes)</b>	85 039.88 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	4 060.12 \$
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>89 100.00 \$</b>

Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 7 mai 2024

Pierre Guénard  
 Maire

<b>Estimation des coûts</b>		
<b>ITEM</b>	<b>DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE</b>	<b>COÛT</b>
1.0	Honoraires professionnels pour l'avant-projet de stabilisation des berges d'un cours d'eau route 105 (5 ans)	133 350.00 \$
	<b>Total honoraires professionnels avant taxes</b>	133 350.00 \$
	<b>TPS 5 %</b>	6 667.50 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>	13 301.66 \$
	<b>Total honoraires professionnels après taxes</b>	153 319.16 \$
	<b>Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)</b>	(13 318.33) \$
	<b>Total honoraires professionnels (taxes nettes)</b>	140 000.83 \$
	<b>Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)</b>	6 799.17 \$
	<b>TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>146 800.00 \$</b>

Me Sheena Ngalle Miano  
 Directrice générale et greffière-trésorière  
 7 mai 2024

Pierre Guénard  
 Maire

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1307-24 ET AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1307-24 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour les dispositions concernant la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil et des comités.

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1307-24**

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal peut en vertu de l'article 491 du Code municipal du Québec, faire des règlements concernant la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les sessions du conseil ou des comités;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'adopter un règlement concernant la régie interne du conseil ainsi que les règles d'ordre et de procédures du conseil et des comités;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une session ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024, et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge tout autre règlement à cet effet.

### ***SECTION I – SESSIONS DU CONSEIL***

#### **ARTICLE 3 – SESSIONS ORDINAIRES**

À compter de l'adoption du présent règlement, les sessions ordinaires du conseil auront lieu à 19 h dans la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sauf exceptions, les jours et mois suivants :

- Les premiers mardis du mois;
- Si le premier mardi est un jour férié, la session aura lieu le jour ouvrable suivant;
- Le conseil adopte une résolution établissant les dates et lieux des sessions ordinaires au début de chaque année;
- Le conseil se réserve le droit de modifier l'horaire des sessions par résolution.

#### **ARTICLE 4 – CAPTURE, ENREGISTRMENT ET DIFFUSION DES SESSIONS**

Lorsque possible, les sessions ordinaires et les sessions extraordinaires du conseil municipal sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Municipalité de Chelsea. La diffusion et l'enregistrement comprennent également la période de questions.

Lorsqu'il n'est pas possible de diffuser en direct, les sessions sont enregistrées et publiées le prochain jour ouvrable sur la page Facebook de la Municipalité ou sur une autre plateforme numérique.

Elles seront accessibles en ligne pour une durée d'un mois et par la suite seront archivées pour une période de cinq (5) ans.

À l'exception des journalistes, il est interdit à toute personne, autre que l'administration municipale, de procéder à la captation d'images ou de sons.

## **ARTICLE 5 – ORDRE DU JOUR**

### *5.1 Personne responsable de préparer l'ordre du jour*

L'ordre du jour est préparé par le Greffier ou la Greffière ou en cas de vacances par le Directeur général et Greffier-trésorier ou la Directrice générale et Greffière-trésorière.

### *5.2 Collecte des propositions*

Les membres du conseil municipal et le personnel municipal peuvent proposer des sujets à inclure à l'ordre du jour.

Les membres du conseil peuvent mentionner au Maire par écrit ou à l'oral les éléments qu'ils désirent mettre à l'ordre du jour tandis que le personnel municipal en fera mention au Greffier ou à la Greffière.

### *5.3 Évaluation des propositions*

Le Greffier ou la Greffière, en collaboration avec le Directeur général et Greffier-trésorier ou la Directrice générale et Greffière-trésorière et le Maire ou la Mairesse, évalue les propositions pour déterminer leur pertinence et leur urgence.

### *5.4 Préparation de l'ordre du jour préliminaire*

Sur la base des propositions reçues et de l'évaluation effectuée, le Greffier ou la Greffière prépare un ordre du jour préliminaire pour la prochaine réunion du conseil municipal.

### *5.5 Révision de l'ordre du jour*

Les membres du conseil municipal peuvent soumettre des demandes de modifications à l'ordre du jour préliminaire en comité de travail. Le Greffier ou la Greffière apporte les ajustements nécessaires à l'ordre du jour final.

### *5.6 Transmission de l'ordre du jour*

L'ordre du jour de toute session ordinaire doit être transmis aux membres du conseil, avec les documents disponibles, au plus tard soixante-douze heures « 3 » jours avant la session du conseil, ou selon les dispositions et délais prévus au *Code Municipal*.

Une copie de l'ordre du jour est publiée sur le site Internet de la Municipalité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la session.

Tous les documents transmis aux élus sont confidentiels tant qu'ils n'ont pas été rendus publics et l'information qui y est contenue ne peut être partagée.

### *5.7 Modification en session du conseil*

Le conseil peut en session décider du contenu final de l'ordre du jour, ajouter, modifier ou retirer des éléments.

Le conseil étudie les points qui lui sont soumis selon l'ordre du jour, sous réserve des modifications qu'il peut y apporter.

Le président du conseil présente les points à l'ordre du jour.

## ARTICLE 6 – SESSIONS PUBLIQUES

Les sessions du conseil sont publiques et ne durent qu'une seule session à moins qu'elles ne soient ajournées.

Les sessions du conseil sont présidées par le Maire ou le Maire suppléant ou, à défaut, par un(e) membre du conseil choisi parmi les conseillers présents.

## ARTICLE 7 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Une session du conseil comprend deux périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

- a) La première période de questions suit immédiatement le rapport du Maire ou de la Mairesse et porte uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.
- b) La seconde période a lieu à la fin de la session et peut porter sur tout sujet, et ce, sans égard aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

Les deux périodes de questions sont régies par les règles prévues à cet article.

### 7.1 Question

L'intervention de la personne doit prendre la forme d'une question, être d'intérêt public et se rapporter à une matière d'intérêt public qui relève des attributions de la Municipalité, de son conseil, ou à un acte dont le membre du conseil à qui s'adresse la question est responsable, en tant que membre du conseil, ou aux intentions du conseil ou de ses membres relativement à une mesure réglementaire ou administrative de la Municipalité.

Est irrecevable une question qui :

- est précédée d'un préambule inutile ou prolongé;
- contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion, une imputation de motif ou une insinuation;
- entraîne une réponse constituant une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle;
- porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire ou sur une affaire qui est sous enquête;
- devient un débat avec une ou des personnes de l'assistance, un ou des membres du conseil ou un ou des officiers municipaux;
- contient des propos vexatoires, contestataires, provocateurs, séditieux, obscènes, diffamatoires, accusateurs ou injurieux;
- qui est de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions et entraver le bon déroulement de la session.

### 7.2 Réponse

Le président ou la présidente du conseil répond à la question ou peut céder la parole au membre du conseil visé par la question ou au Directeur général et greffier-trésorier ou la Directrice générale et greffière-trésorière. Il ou elle peut soit y répondre immédiatement, y répondre à une session subséquente ou y répondre par écrit ultérieurement pour permettre aux officiers municipaux de colliger l'information requise.

Le président ou la présidente du conseil peut refuser de répondre à une question posée et son refus ne peut être discuté d'aucune façon :

- si la question est contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
- si les renseignements demandés ne peuvent être obtenus qu'à la suite d'un travail considérable ne répondant pas à leur utilité;
- si la question porte sur les travaux d'un comité du conseil ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas encore été déposé au conseil;
- si la question ne porte pas sur l'administration municipale;
- si la question porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire.

### 7.3 *Durée de la période de questions*

Chaque période de questions mise à la disposition des membres du public a une durée maximale de trente « 30 » minutes pour qu'ils puissent s'adresser au conseil sur les sujets touchant les affaires municipales et d'ordre public. Le président du conseil reçoit et décide en dernier ressort de la pertinence d'une question.

Le président ou la présidente du conseil peut décider de prolonger chaque période de question pour une durée de « 15 » minutes avec l'assentiment de l'ensemble des conseillers présents.

### 7.4 *Procédure pour poser une question*

Tout membre du public présent qui désire prendre la parole se voit accorder une période maximale de trois « 3 » minutes pour son intervention, après quoi, le président du conseil peut mettre fin à cette intervention.

Afin de poser une question, le membre du public DOIT :

- S'inscrire au registre prévu à cette fin avant le début de la session du conseil jusqu'à 18 h 50 pour une session ordinaire;
- S'avancer à l'endroit désigné à cette fin;
- S'adresser au président; la question adressée doit être claire, succincte et sans préambule ni commentaire;
- S'identifier au préalable « nom, prénom et adresse » ou faire référence au groupe pour lequel on pose la question;
- Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question; toutefois, le président du conseil pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait et que le temps imparti pour la période de question n'est pas écoulé;
- S'adresser en termes polis et ne pas user d'un langage injurieux et hargneux.

### 7.5 *Prolongation de la période de questions*

La période de questions peut être prolongée si tous les membres du conseil présents sont unanimes à cette prolongation.

Si un(e) membre du conseil est en désaccord, la période de questions peut être prolongée moyennant l'adoption d'une résolution à cet effet à la majorité des membres présents.

### 7.6 *Session extraordinaire et assemblée publique de consultation*

Lors d'une session extraordinaire ou d'une assemblée publique de consultation, la question posée doit se rapporter aux sujets à l'ordre du jour.

## **ARTICLE 8 – PRÉSENTATION DES SUJETS**

Les sujets de délibération sont appelés dans l'ordre inscrits à l'ordre du jour, à moins d'une décision contraire du président ou de la présidente du conseil ou de la majorité des membres du conseil alors présents. Il est possible de poser trois questions maximum sur un même sujet.

## **ARTICLE 9 – OBSERVANCE DE L'ORDRE ET DU DÉCORUM**

Le président ou la présidente du conseil fait observer l'ordre et le décorum et les personnes de l'assistance doivent respecter l'ordre, le décorum et les procédures du présent règlement pour le bon fonctionnement de la session et des périodes de questions.

Quiconque s'adresse à un(e) membre du conseil ou à un(e) fonctionnaire présent doit le faire par des propos polis et respectueux.

À ce titre, le président ou la présidente du conseil peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une session du conseil de toute personne qui en trouble l'ordre.

Il est interdit pour toute personne :

- de s'exprimer sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du président de la présidente du conseil;
- d'interrompre quelqu'un qui a déjà la parole, à l'exception du président de la présidente qui peut rappeler quelqu'un à l'ordre;
- de distribuer tout document, dépliant, imprimé dans la salle du conseil municipal;
- de troubler, chahuter, crier, applaudir, déranger, harceler, invectiver, retarder ou empêcher le déroulement d'une session du conseil ou d'une période de questions;
- d'entreprendre un débat avec le public présent.

#### **ARTICLE 10 – RESPECT DU DROIT DE PAROLE**

Le président ou la présidente assure la bonne marche et le bon fonctionnement des sessions du conseil et voit à faire respecter le droit de parole de chacun des membres du conseil.

#### **ARTICLE 11 – DIVISION DU CONSEIL**

Quand le président ou la présidente du conseil constate qu'il y a division au sein du conseil pour l'adoption d'une résolution, de ses amendements, il ou elle doit demander le vote sur la résolution principale, ou ses amendements après avoir laissé un droit de parole à chaque membre du conseil.

#### **ARTICLE 12 – DROIT DE VOTE ET SANCTIONS**

Le président ou la présidente, lors d'une session du conseil, a droit de vote. Les autres membres du conseil présents à la session sont tenus, sous peine de sanctions prévues par la Loi, de voter, à moins d'exemption ou d'empêchement en raison de leur intérêt personnel conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*.

« Sans restreindre la généralité de ce qui précède », un(e) membre du conseil qui est présent au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il/elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avec le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une session à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première session suivante à laquelle il est présent, le tout en conformité de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* « L.R.Q., c E-2.2 ».

#### **ARTICLE 13 – VOTE ET PARTAGE DES VOIX**

Tout vote doit se donner de vive voix et quand il y a partage égal des voix, la décision est considérée comme rendue dans la négative. Un(e) membre du conseil peut toujours faire enregistrer formellement sa dissidence, session tenante.

#### **ARTICLE 14 – APPEL À L'ORDRE**

Le président ou la présidente dirige les délibérations, elles doivent se dérouler avec politesse, calme, dignité, ainsi qu'à haute et intelligible voix. Un manquement à ces règles de conduite doit faire l'objet d'un appel à l'ordre de la part du président.

## **ARTICLE 15 - PARTICIPATION AU DÉBAT**

Quand un(e) membre du conseil désire participer au débat, il ou elle adresse la parole au président ou à la présidente. Il ou elle limite son intervention au sujet débattu en évitant toute allusion blessante ou parole offensante. S'il arrive que deux « 2 » ou plusieurs membres parlent en même temps, le président ou la présidente désigne celui ou celle qui parle le premier/la première.

## **ARTICLE 16 – DROIT DE PAROLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER OU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – LECTURE DE LA RÉOLUTION**

Tout membre du conseil peut, de droit, requérir en tout temps durant le cours du débat, que la résolution discutée lui soit lue.

À la demande du président ou de la présidente, le Directeur général et greffier-trésorier ou la Directrice générale et greffière-trésorière peut donner son avis ou présenter les observations ou suggestions qu'il juge opportunes relativement aux questions en délibération.

## **ARTICLE 17 – DURÉE DE PAROLE D'UN(E) MEMBRE DU CONSEIL**

Aucun(e) membre ne peut parler durant plus de cinq « 5 » minutes chaque fois, sans le consentement du président ou de la présidente du conseil.

## **ARTICLE 18 – DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉOLUTION ET D'AVIS DE MOTION**

Les projets de résolutions et d'avis de motion devant être inscrits à l'ordre du jour du conseil sont soumis par écrit au Directeur général et greffier-trésorier ou à la Directrice générale et greffière-trésorière au moins dix « 10 » jours ouvrables avant la tenue de la session du conseil.

## **ARTICLE 19 – OBLIGATION DU DÉLAI DE 10 JOURS OUVRABLES**

Un projet de résolution doit être remis au Directeur général et greffier-trésorier ou à la Directrice générale et greffière-trésorière dans le délai indiqué à l'article 20 pour être pris en considération par le conseil.

## **ARTICLE 20 – DÉPÔT SESSION TENANTE D'UN PROJET DE RÉOLUTION**

Malgré les dispositions des articles 20 et 21, le conseil peut, session tenante, ajouter, par écrit, un projet de résolution à l'ordre du jour sur un vote de la majorité des membres du conseil présents à une session ordinaire.

## **ARTICLE 21 – RETIRER UNE RÉOLUTION**

Une résolution peut être retirée avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents.

## **ARTICLE 22 – RÉOLUTION POUR DIFFÉRER**

Une résolution pour différer ou renvoyer à un comité exclut toute discussion de la résolution principale et n'est pas sujette à débat.

## **ARTICLE 23 – AMENDEMENT POUR RETRANCHER – POUR AJOUTER**

Lorsqu'un amendement est fait pour « retrancher » et pour « ajouter », le paragraphe dont on propose l'amendement doit être lu d'abord tel qu'il est, puis, les mots que l'on propose de retrancher et ceux que l'on veut y substituer, et enfin, le paragraphe tel qu'il se lirait s'il était amendé.

Lorsqu'une demande d'amendement est faite, le conseil doit d'abord voter sur l'amendement présenté. Lorsque l'amendement est adopté, le conseil vote alors sur le projet original tel qu'amendé.

Lorsque l'amendement n'est pas adopté, le conseil vote sur le projet original. Les règles applicables au vote sur le projet original s'appliquent aux règles concernant le vote d'amendement.

## **ARTICLE 24 – PLUSIEURS AMENDEMENTS – VOTE**

Si un ou plusieurs amendements sont faits à une résolution qui n'est pas encore décidée, le vote sera d'abord pris sur l'amendement qui aura été fait et présenté en dernier lieu et si cet amendement est rejeté, le vote sera ensuite pris sur l'amendement précédant immédiatement le dernier, enfin, en dernier lieu, sur la résolution principale.

## **ARTICLE 25 – RÈGLEMENT**

Un règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné session tenante et être lu (sauf s'il y a une dispense de lecture) et adopté à une autre session tenue à un jour ultérieure. Au moment de l'avis de motion, le projet de règlement est présenté et déposé.

## **ARTICLE 26 – AVIS DE MOTION**

L'avis de motion doit indiquer sommairement l'objet du projet de règlement et le nom du proposeur.

## **ARTICLE 27 – SESSIONS EXTRAORDINAIRES**

Une session extraordinaire (spéciale) peut être convoquée en tout temps par le chef (Maire/Mairesse), le Directeur général et greffier-trésorier ou la Directrice générale et greffière-trésorière, ou par deux « 2 » membres du conseil, en donnant par écrit un avis spécial d'une telle session à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent.

Toutes les sessions extraordinaires doivent être tenues à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sise au 216 chemin d'Old Chelsea, à Chelsea, au Centre Meredith sis au 23 chemin Cecil, à Chelsea ou l'Hôtel de ville, sis au 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea.

## **ARTICLE 28 – AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation doit être transmis au conseil avant le jour fixé pour la session, que ce soit pour une session ordinaire ou une session extraordinaire, et ce, selon les dispositions et délais prévus au *Code Municipal*.

## **ARTICLE 29 – SUJETS ET AFFAIRES MENTIONNÉS DANS L'AVIS DE CONVOCATION**

Dans une session extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf sur consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

## **ARTICLE 30 – SANS AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil peuvent siéger en session extraordinaire sans avis de convocation s'ils sont tous présents. Le conseil doit alors adopter, au consentement unanime de ses membres, l'ordre du jour de la session. À défaut d'unanimité, la session ne peut avoir lieu.

## **ARTICLE 31 – SANCTION**

Toute personne, sauf un élu, qui contrevient au présent règlement est passible d'expulsion immédiate par le président de session, et ce, sans avis préalable. Elle s'expose également à des sanctions pécuniaires et ce tel que mentionné par le règlement uniformisé RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea.

## **SECTION II : COMITÉ DE TRAVAIL DU CONSEIL (CTC)**

### **ARTICLE 32 – TENUE DES RENCONTRES**

Les comités de travail du conseil se tiennent le mardi qui précède la session du conseil afin de procéder à l'étude des projets de résolutions devant faire partie de la session de conseil en présence des élus, du Directeur général et greffier-trésorier ou de la Directrice générale et greffière-trésorière, ou son adjoint(e), ainsi que du Greffier ou de la Greffière.

### **ARTICLE 33 – ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DE TRAVAIL**

L'ordre du jour du CTC est préparé par le Greffier ou la Greffière en collaboration avec le Directeur général et greffier-trésorier ou la Directrice générale et greffière-trésorière et le Maire ou la Mairesse.

Il comprend une section varia afin de permettre aux élus d'apporter certains points qui n'auront pas été discuté après que cela eu été approuvé à la majorité. L'ordre du jour comprend également une section recommandation.

### **ARTICLE 34 – MODE DE PARTICIPATION**

Afin de préserver la confidentialité des échanges, les rencontres du comité de travail du conseil se tiendront en présentiel à moins que pour des raisons particulières il soit décidé par le Maire de les tenir en vidéoconférence.

Les élus qui pour des raisons médicales ou professionnelles ne pourront se joindre en personne pourront participer aux rencontres en ligne en s'assurant de garder la caméra ouverte tout au long de la rencontre et de s'assurer que la pièce dans laquelle ils se trouvent permet de préserver la confidentialité des échanges.

### **ARTICLE 35 – REMPLACEMENT**

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tout règlement antérieur, ainsi que toutes dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

### **ARTICLE 36 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.**

---

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 mai 2024

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

## **6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE À L'HÔTEL DE VILLE ET LA CASERNE NUMÉRO 1**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, la mise en place d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 a été approuvée et un montant net de 463 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour la génératrice d'urgence;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 19 avril 2024:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Séguin Morris inc.	339 176,51 \$	309 713,37 \$
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ Management)	375 220,91 \$	342 626,71 \$
Services énergétiques MT inc.	414 714,83 \$	378 689,91 \$
Marois Électrique (1980) Ltée	432 719,91 \$	395 130,96 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Séguin Morris inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Séguin Morris inc. au montant de 339 176,51 \$, incluant les taxes, pour la mise en place d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 représente un montant net de 309 713,37 \$;

ATTENDU QUE la mise en place d'une génératrice d'urgence sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise en place d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville et la caserne numéro 1 au montant de 339 176,51 \$, incluant les taxes, à la compagnie Séguin Morris inc..

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE  
KUBOTA AVEC ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un tracteur à pelouse a été approuvé et un montant net de 45 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) concessionnaires pour l'achat du tracteur à pelouse;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 17 avril 2024 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Carrière & Poirier Equipment Ltd	42 310,80 \$	38 635,40 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd au montant de 42 310,80 \$, incluant les taxes, pour l'achat du tracteur à pelouse représente un montant net de 38 635,40 \$;

ATTENDU QUE l'achat du tracteur à pelouse sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un tracteur à pelouse Kubota avec équipements au montant de 42 310,80 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC NACELLE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une camionnette avec nacelle a été approuvé et un montant net de 195 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une camionnette avec nacelle;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 17 avril 2024 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Le Circuit Ford Lincoln Ltée	200 644,54 \$	183 215,21 \$
P.E. Boisvert Auto Ltée	255 585,98 \$	233 384,06 \$
Carle Ford inc.	261 900,00 \$	239 149,61 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Le Circuit Ford Lincoln Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée au montant de 200 644,54 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette avec nacelle représente un montant net de 183 215,21 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette avec nacelle au montant de 200 644,54 \$, incluant les taxes, à la compagnie Le Circuit Ford Lincoln Ltée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA MISE À  
JOUR DES PLANS DIRECTEURS DES EAUX USÉES ET DE L'EAU  
POTABLE DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE À MÊME LE FONDS DES  
CONTRIBUTIONS DE CROISSANCE DU SECTEUR**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 205-20, le conseil a octroyé un contrat à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 20 695,50 \$, incluant les taxes, pour réaliser un plan directeur des eaux usées du secteur centre-village;

ATTENDU QU'EN mars 2021, la Municipalité a octroyé un contrat à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 24 719,63 \$, incluant les taxes, pour réaliser un plan directeur de l'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE le plan directeur des eaux usées a été finalisé en date du 5 août 2021 et celui de l'eau potable en date du 3 octobre 2022 et a permis à la Municipalité de connaître une estimation des coûts ainsi que les diverses étapes pour planifier l'agrandissement futur des usines;

ATTENDU QUE les plans directeurs ont été réalisés en se basant sur l'estimation des nouveaux branchements analysés en 2021, tout en respectant la capacité des systèmes en place;

ATTENDU QU'UNE nouvelle analyse des potentiels de branchement du secteur centre-village a été réalisée;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, la Municipalité désire mettre à jour les plans directeurs des eaux usées et de l'eau potable afin de réévaluer les nouveaux besoins;

ATTENDU QUE cette mise à jour permettra d'établir l'estimation des coûts pour les travaux d'agrandissement des usines en fonction de ces nouveaux besoins;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour complète du plan directeur des eaux usées;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a également procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour assister la Municipalité dans le mandat du Centre des technologies de l'eau (CTEAU) (résolution numéro 26-24) afin de statuer préalablement sur le système de pré-traitement de l'eau potable pour protéger les membranes;

ATTENDU QU'UN mandat ultérieur devra être octroyé pour finaliser la mise à jour du plan directeur de l'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis un prix de 24 719,63 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Tetra Tech QI inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 24 719,63 \$, incluant les taxes, pour la mise à jour du plan directeur des eaux usées du secteur centre-village représente un montant net de 22 572,31 \$;

ATTENDU QUE la mise à jour complète du plan directeur des eaux usées et la première étape de mise à jour du plan directeur de l'eau potable du secteur centre-village seront remboursées par les contributions de croissance pour ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise à jour du plan directeur des eaux usées du secteur centre-village pour un montant de 24 719,63 \$, incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc. et autorise le remboursement par les contributions de croissance pour ce secteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 22 572,31 \$ du poste budgétaire 55-169-80-000 (Revenus reportés – Usines centre-village) au poste budgétaire d'affectation 21-490-06-000 (Revenus contributions croissance centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)).

### **6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA RÉPARATION DE LA CONDUITE  
D'ALIMENTATION D'EAU BRUTE POUR L'USINE DE FILTRATION DU  
SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, la réparation de la conduite d'alimentation d'eau brute pour l'usine de filtration du secteur centre-village a été approuvée pour un montant net de 40 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie 9900667 Canada inc. (Les Constructions B.G.P.) pour la réparation de la conduite;

ATTENDU QUE la compagnie 9900667 Canada inc. (Les Constructions B.G.P.) a soumis un prix de 38 973,75 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9900667 Canada inc. (Les Constructions B.G.P.) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9900667 Canada inc. (Les Constructions B.G.P.) au montant de 38 973,75 \$, incluant les taxes, pour la réparation de la conduite d'alimentation d'eau brute représente un montant net de 35 588,23 \$;

ATTENDU QUE les travaux de réparation de la conduite d'alimentation d'eau brute seront remboursés par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux de réparation de la conduite d'alimentation d'eau brute pour l'usine de filtration du secteur centre-village à la compagnie 9900667 Canada inc. (Les Constructions B.G.P.) pour un montant de 38 973,75 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-413-30-522 (Entretien et réparations – Conduite eau potable centre-village).

Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE  
REMPACEMENT ET LES MODIFICATIONS AUX ÉQUIPEMENTS DE  
VENTILATION ET DE PLOMBERIE DE LA STATION D'ÉPURATION DU  
SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 248-23, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada) au montant de 1 073 866,50 \$, incluant les taxes, pour le remplacement et les modifications aux équipements de ventilation et de plomberie de la station d'épuration du centre-village;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sont divisés en deux catégories, soit électriques (EL) et mécaniques (ME);

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires suivants doivent être effectués :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>				
EL-01	Fourniture, installation et raccordement de trois démarreurs et deux en provision pour les ventilateurs	30 245,00 \$	Global	30 245,00 \$
ME-01	Installation d'un nouveau joint au raccordement de la tuyauterie d'eau pluvial au renvoi de la toiture	4 455,45 \$	Global	4 455,45 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>				34 700,45 \$
<b>TPS (5 %)</b>				1 735,02 \$
<b>TVQ (9,975 %)</b>				3 461,37 \$
<b>TOTAL</b>				38 896,84 \$

ATTENDU QUE la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada) inc. a soumis un prix de 38 896,84 \$, incluant les taxes, pour effectuer ces travaux (EL-01 et ME-01);

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a analysé le prix soumis par la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada) et recommande cette dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1233-21;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise la dépense supplémentaire à 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada) au montant 38 896,84 \$, incluant les taxes, pour les ordres de changement numéro EL-01 et ME-01.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)), règlement d'emprunt numéro 1233-21.

## **6.5) MANDATS / MANDATES**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024 ordinary sitting**

**MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS – PROCÉDURES JUDICIAIRES –  
LOT 5 575 801 AU CADASTRE DU QUÉBEC, NUMÉRO DE MATRICULE  
6338-15-9644-0-000-0000**

ATTENDU QU'À la suite d'une visite sur le sur le lot 5 575 801, portant le numéro de matricule 6338-15-9644-0-000-0000, un inspecteur du Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire avait effectué des travaux d'excavation jusqu'à la ligne de lot, ne respectant pas la marge de recul de 4,5 mètres, ce qui contrevient à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'UNE lettre par courrier recommandé fut envoyée le 20 septembre 2023 au propriétaire, lui demandant de remettre la marge de recul à son état naturel et ce dans un délai de 30 jours, et qu'à ce jour, le propriétaire n'a pas remédié à la situation;

ATTENDU QU'EN vertu du Code municipal du Québec et du règlement de zonage numéro 1215-22, le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil mandate la firme RPGL Avocats, sis au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec), J8P 1K6 afin d'entreprendre les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente et faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.6) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA  
TRANSPHOBIE**

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, et résolu de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7,2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QUE le budget doit refléter les orientations du conseil municipal en déterminant les priorités financières dans l'optique de répondre aux besoins actuels et futurs de la population, tout en tenant compte des capacités financières de chacun;

ATTENDU QU'UNE politique sur la gestion budgétaire est présentée afin de poursuivre les objectifs fixés pour favoriser une allocation judicieuse des ressources de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil adopte la nouvelle politique sur la gestion budgétaire de la Municipalité de Chelsea, telle que présentée aux membres du conseil.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**FÉLICITATIONS AU CLUB DE GOLF ET DE TENNIS LARRIMAC À  
L'OCCASION DE SON 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

ATTENDU QUE le Club de Golf et de Tennis Larrimac, fondé en 1924, est un club communautaire et un endroit accueillant pour ses membres, leurs familles, leurs invités de même que le grand public;

ATTENDU QUE le Club de Golf et de Tennis Larrimac est reconnu comme étant une organisation respectueuse de l'environnement;

ATTENDU QUE le Club de Golf et de Tennis Larrimac propose un parcours de golf et des courts de tennis, ainsi que des activités sociales de haute qualité;

ATTENDU QUE par sa localisation offrant une vue imprenable sur les collines de la Gatineau, ancré au cœur de notre municipalité, le Club de Golf et de Tennis Larrimac a offert au cours de toutes ces années de nombreux événements pour la communauté permettant de tisser des liens parmi plusieurs familles et résidents de la région;

ATTENDU QUE le Club de Golf et de Tennis Larrimac célèbre ses 100 ans d'existence en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu de féliciter chaleureusement le Club de Golf et de Tennis Larrimac à l'occasion de son 100<sup>e</sup> anniversaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

**Session ordinary du 7 mai 2024 / May 7, 2024 ordinary sitting**

**EMBAUCHE DE MADAME JOANNIE CAMPEAU AU POSTE D'ASSISTANTE  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET À LA MAIRIE**

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la Municipalité affichait un poste permanent col blanc non syndiqué d'Assistant(e) à la direction générale et à la mairie;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Joannie Campeau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Joannie Campeau soit embauchée à titre d'Assistante à la direction générale et à la mairie à compter du 14 mai 2024 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

## **7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**DÉROGATION MINEURE – ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR UN TERRAIN  
ADJACENT – 244, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser une enseigne détachée sur un terrain adjacent, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 stipule qu'elle doit être située sur le terrain où s'exerce l'usage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 avril 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 avril 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 244, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser une enseigne détachée sur un terrain adjacent, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 stipule qu'elle doit être située sur le terrain où s'exerce l'usage.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**DÉROGATION MINEURE – MARGE ARRIÈRE POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ATTENANT – 26, CHEMIN SHERRIN –  
DISTRICT ÉLECTORAL 4**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 26, chemin Sherrin, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire attenant (abri d'auto) à 1,9 m de la ligne de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 avril 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 12 avril 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 26, chemin Sherrin, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire attenant à 1,9 m de la ligne de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /  
SITE PLANNING AND  
ARCHITECTURAL INTEGRATION  
PROGRAMS**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
ENSEIGNES ATTACHÉES – 1720, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 031 921 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1720, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation de deux enseignes attachées au bâtiment, une de 0,91 m X 0,62 m pour le commerce « CPTL Studio » et l'autre de 0,91 m X 0,62 m pour le commerce « Le Studio 105 »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, les matériaux des enseignes, s'harmonisent à l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE les enseignes doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 1720 route 105, afin d'installer deux enseignes attachées au bâtiment, l'une de 0,91 m X 0,62 m pour le commerce « CPTL Studio » et l'autre de 0,91 m X 0,62 m pour le commerce « Le Studio 105 », et conformément :

- à la demande numéro 2024-20020;
- aux détails des enseignes proposées soumis par courriel le 18 mars 2024;
- aux précisions apportées par courriel le 22 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT  
DE TERRASSES DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – 1711, ROUTE 105  
– DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1711, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'ajout de terrasses dans l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE l'aménagement proposé doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 1711, route 105, afin d'autoriser l'ajout de terrasses dans l'aménagement du terrain, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20007;
- au plan d'aménagement des terrasses préparé par Mathieu Lapalme, architecte et daté du 22 février 2024;
- aux précisions quant au mobilier et mobilier urbain apportées par courriel le 27 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –  
IMPLANTATION – PARTIE SUD DU PROJET QUARTIER MEREDITH –  
CHEMINS DU RELAIS, D'OLD CHELSEA ET CECIL –  
DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 193 704 à 6 193 707, 6 193 733 à 6 193 737, 6 193 743 et 6 243 909 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la partie sud du projet Quartier Meredith située sur les chemins d'Old Chelsea, du Relais et Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver le plan directeur d'aménagement de la partie sud du projet Quartier Meredith;

ATTENDU QUE le plan directeur proposé tient compte des commentaires émis par le CCUDD lors de ses rencontres du 8 novembre 2023 et 5 décembre 2023 et par le conseil municipal dans la résolution 40-24 entérinée lors de la réunion du conseil du 6 février 2024;

ATTENDU QUE le plan directeur d'aménagement proposé doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la partie sud du projet Quartier Meredith située sur les chemins d'Old Chelsea, du Relais et Cecil, afin d'autoriser le plan directeur d'aménagement de cette portion du projet, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20021;
- à la présentation du projet intitulé « QUARTIER MEREDITH, PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR, CHELSEA, QC, 2024.04.03 », projet No 230782, préparé par ADHOC architectes, daté du 3 avril 2024 et reçu par courriel le 3 avril 2024;
- au concept d'implantation et de lotissement, préparé par l'urbaniste Jean-François Touchet de la firme Planéo, projet ALA0501, daté du 6 octobre 2023 et révisé le 28 mars 2024;
- au plan d'aménagement paysager, préparé par CSW, projet 2173-01, daté du 15 mars 2024 et révisé le 27 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /  
SPECIFIC PROJECTS OF  
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR  
OCCUPATION OF A BUILDING**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE « R1-4 AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET EXTÉRIEURES QUI NÉCESSITENT DE GRANDS ESPACES NON CONSTRUITS ET DES AMÉNAGEMENTS SOMMAIRES » – LOT 4 790 319 AU CADASTRE DU QUÉBEC– 12, CHEMIN CAMPBELL – DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été déposée à la Municipalité de Chelsea afin d'autoriser l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » sur le lot 4 790 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin Campbell, puisque que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne permet pas actuellement cet usage sur ce lot;

ATTENDU QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction doit être conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de la réunion du 7 février 2024;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la propriété située au 12, chemin Campbell afin d'autoriser, malgré la grille des spécifications de la zone RUR-81 du règlement de zonage numéro 1215-22, l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires ».

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT  
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE  
RÉSIDENCE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la précision est ajoutée suite à la modification de la *Loi sur l'hébergement touristique* en novembre dernier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 13 mars 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24

### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** la précision est ajoutée suite à la modification de la *Loi sur l'hébergement touristique* en novembre dernier;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 13 mars 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le paragraphe 6 du second alinéa, de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale », de la section 2.4 intitulée « Classification des usages supplémentaires à un usage habitation » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

6. L'usage supplémentaire doit se faire dans le bâtiment principal, là où se centralisent les activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

#### **ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea**, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

---

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	2 avril 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	2 avril 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....	avril 2024
DATE DE L'ADOPTION :.....	7 mai 2024
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :..	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

**ATTENDU QUE** la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le plan de zonage « P-20-010 1F » en annexe 1 du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié par le remplacement de la zone REC-6 par la zone CON-9 et son agrandissement à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6, tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 3**

La grille des spécifications REC-6 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée.

#### **ARTICLE 4**

La grille des spécifications CON-9, telle que démontrée à l'annexe B du présent règlement, est créée et ajoutée à l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications ».

**ARTICLE 5**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea**, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

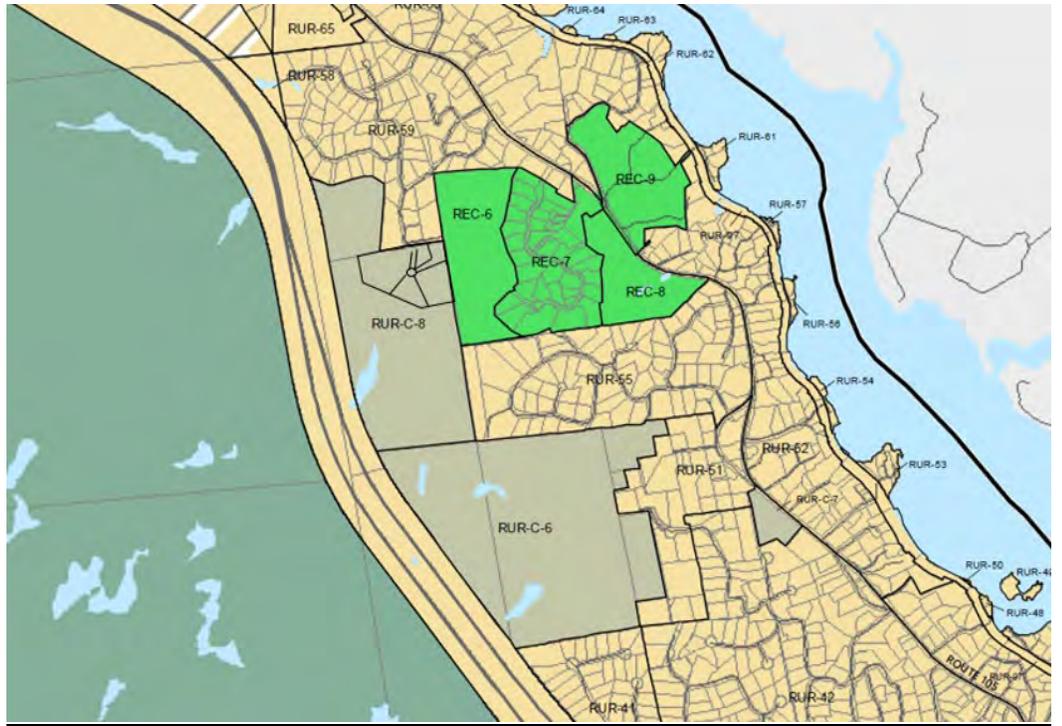
\_\_\_\_\_  
Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

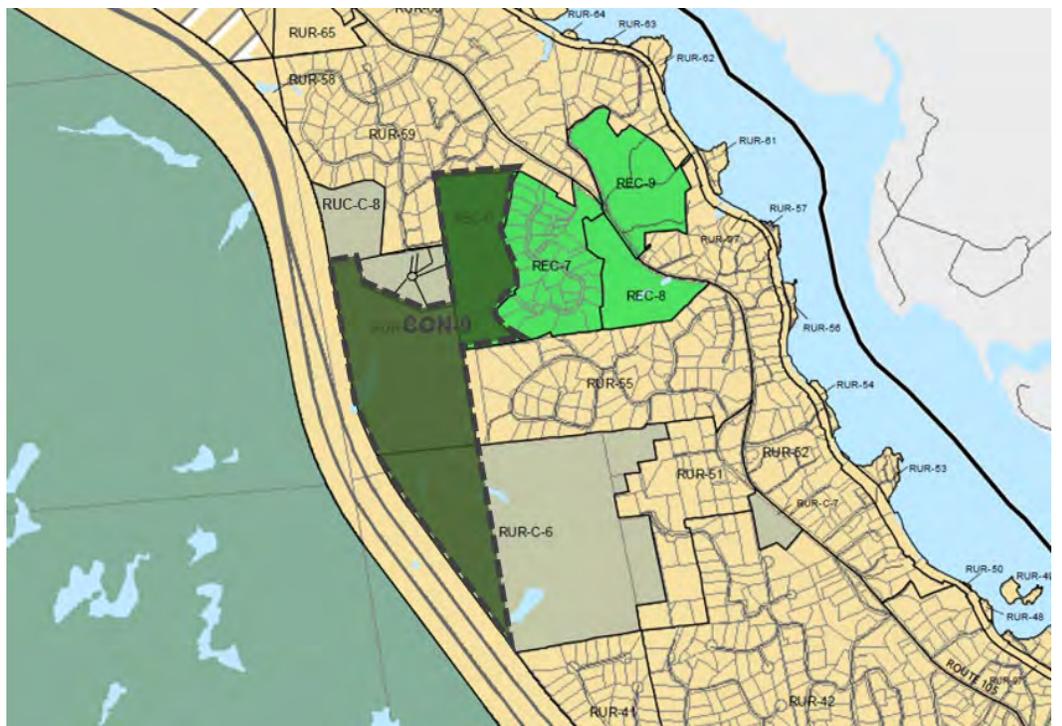
DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	12 mars 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :.....	12 mars 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....	28 mars 2024
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :.....	2 avril 2024
DATE DE L'ADOPTION :.....	7 mai 2024
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	-24
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

**Annexe A**  
**Règlement numéro 1295-24**

**Zonage actuel**



**Zonage proposé**



Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire



**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D’USAGE « C1-9 ÉCOLES D’ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D’APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU’IL y a lieu d’ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d’y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d’urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d’aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU’UNE assemblée publique de consultation s’est tenue le 28 mars 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24

### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

**ATTENDU QUE** la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

La grille des spécifications MIX-FP-9 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX-FP-9 en annexe A du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.**

\_\_\_\_\_  
Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	12 mars 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :.....	12 mars 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....	28 mars 2024
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :.....	2 avril 2024
DATE DE L'ADOPTION :.....	7 mai 2024
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	-24
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...



Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1305-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA  
CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT  
DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LES  
TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1305-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications pour assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme numéro 1214-22 afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Les modifications apportées sont les suivantes :

- Modifier les conditions 8 et 15 pour l'exercice des activités afin de refléter les modifications apportées à ces conditions dans le schéma d'aménagement.
- Ajouter l'annexe H intitulée « Territoire incompatible avec l'activité minière ».

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1305-24

### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 321-23 modifiant le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 13 mars 2024, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE**, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 avril 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le huitième paragraphe (condition 8) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

8. Dans l'affectation rurale et l'affectation agricole, les gravières, sablières et exploitation de pierres à construire sur terre privée où, en vertu de la *Loi sur les mines*, le droit à ces substances minérales appartient au propriétaire du sol, sont uniquement autorisées à l'intérieur des secteurs identifiés au règlement de zonage de la Municipalité de Chelsea. Dans les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM – voir annexe H), l'octroi de nouveaux titres miniers est formellement interdit lorsque le droit aux substances minérales appartient à l'État.

#### **ARTICLE 3**

Le quinzième paragraphe (condition 15) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

15. Dans les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM – voir annexe H), l'octroi de nouveaux titres miniers est formellement interdit. L'extraction de substances minérales de surface (sable, gravier et pierre à construire) sur terre privée où, en vertu de la *Loi sur les mines*, le droit à ces substances minérales appartient au propriétaire du sol est prohibée dans l'aire d'affectation.

#### **ARTICLE 4**

L'annexe H intitulée « Territoire incompatible avec l'activité minière », présentée à l'annexe A du présent règlement, est ajoutée à la suite de l'annexe G du plan d'urbanisme.

#### **ARTICLE 5**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.**

\_\_\_\_\_  
Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 mai 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 mai 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....	
DATE DE L'ADOPTION :.....	
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	-24
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...



**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1305-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le règlement numéro 321-23 modifiant le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 13 mars 2024, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 avril 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1305-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications pour assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1306-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA  
CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS  
CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ  
MINIÈRE (TIAM)**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1306-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 1215-22 – Modifications pour assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Les modifications apportées sont les suivantes :

- Ajustement au « Tableau 56 – Dispositions relatives aux activités générant des nuisances » pour ce qui est des usages et constructions visés pour les aires d'exploitation d'une carrière ou d'une sablière.
- Ajout au « Tableau 56 – Dispositions relatives aux activités générant des nuisances » des aires d'exploitation d'une mine ou d'un parc à résidus miniers.
- Ajout au « Tableau 57 – Distance minimale requise à une prise d'eau potable communautaire » des aires d'exploitation d'une mine ou d'un parc à résidus miniers avec la distance minimale requise de 1 000 m.

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1306-24

### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 321-23 modifiant le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 13 mars 2024, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE**, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 avril 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le tableau 56 intitulé « Dispositions relatives aux activités générant des nuisances », de l'article 9.2.2 « Dispositions relatives aux activités générant des nuisances », de la section 9.2 « Autres dispositions relatives aux contraintes anthropiques », est abrogé et remplacé par le suivant :

Tableau 1 - Dispositions relatives aux activités générant des nuisances

Usages et constructions visés	Activités générant des nuisances	Distance minimale requise
Habitation, établissement d'enseignement, lieux de culte, temple religieux, terrain de camping, établissement de transformation de produits alimentaires, restaurant ou établissement hôtelier, colonie de vacances, établissement au sens de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> (R.L.R.Q., c. S-4.2).	Postes électriques	100 m
	Aire d'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique	200 m

Usages et constructions visés	Activités générant des nuisances	Distance minimale requise
Habitation, établissement d'enseignement, lieux de culte, temple religieux, colonie de vacances, établissement de transformation de produits alimentaires, puits ou source servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc (prise d'eau potable)	Lieux de disposition des matières résiduelles inactifs	500 m
Parc municipal, terrain de golf, base de plein air, plage publique.	Aire d'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique	150 m
Habitation, immeuble protégé au sens de l'article 1.3.4 du présent règlement	Aire d'exploitation d'une carrière	600 m
	Aire d'exploitation d'une sablière	150 m
	Aire d'exploitation d'une mine ou d'un parc à résidus miniers	1 000 m

### **ARTICLE 3**

Le tableau 57 intitulé « Distance minimale requise à une prise d'eau potable communautaire », de l'article 9.2.4 « Distance minimale requise à une prise d'eau potable communautaire », de la section 9.2 « Autres dispositions relatives aux contraintes anthropiques », est abrogé et remplacé par le suivant :

Tableau 2 - Distance minimale requise à une prise d'eau potable communautaire

Usages et constructions visés	Distance minimale requise
Aire d'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique	1 000 m
Aire d'exploitation d'une carrière	1 000 m
Aire d'exploitation d'une sablière	1 000 m
Aire d'exploitation d'une mine ou d'un parc à résidus miniers	1 000 m
Lieux d'entreposage, bâtiments ou réservoir destinés à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux	1 000 m
Lieux d'élimination des neiges usées	300 m
Cimetière, mausolée et crématorium	80 m

### **ARTICLE 4**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.**

\_\_\_\_\_  
Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 mai 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 mai 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....	
DATE DE L'ADOPTION :.....	
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1306-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS POUR ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le règlement numéro 321-23 modifiant le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 13 mars 2024, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 avril 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1306-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications pour assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET  
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,  
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**AUTORISATION DE TRAVAUX DE MARQUAGE SUPPLÉMENTAIRES  
POUR 2024**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 116-24, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour 2024;

ATTENDU QUE suite au dernier comité sur la mobilité active et durable, des travaux de marquage supplémentaires pour quatre (4) traverses piétonnières ont été demandés;

ATTENDU QU'IL s'agit des passages suivants :

- Route 105 à proximité de l'intersection avec le chemin Larrimac;
- Route 105 à proximité de l'intersection avec le chemin de la Côte-des-Neiges;
- Route 105 à proximité de l'intersection avec le chemin Peter's Point;
- Route 105 à proximité de la propriété au 623 route 105;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable (STPIMD) propose de faire une évaluation complète afin de valider que ces traverses respectent les critères et normes en vigueur pour justifier les passages pour piétons prescriptifs;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil de profiter de la présence de l'entrepreneur pour faire le marquage au sol des traverses maintenant en attendant une analyse officielle du STPIMD pendant l'été;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise les travaux de marquage supplémentaires pour l'aménagement temporaire des traverses piétonnières décrites ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 7 mai 2024 / May 7, 2024, ordinary sitting**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
ordinaire soit levée.